

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. **Loi de finances pour 1998** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (*suite*)

MM. Claude Goasguen,
Pierre Lasbordes,
Pierre Cohen,
André Lajoinie,
Jean-Yves Le Déaut,

Mme Paulette Guinchard-Kunstler,
M. Pierre Ducout,
Mme Cécile Helle.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Jean-Louis Fousseret, Philippe Vuilque, Philippe Duron, Mme Marie-Françoise Clergeau.

ÉDUCATION NATIONALE,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

II. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 19)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 19)

III. – RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 19)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 20)

Après l'article 63 (p. 20)

Amendement n° 85 de la commission des finances, avec les sous-amendements n°s 172 du Gouvernement et 128 de M. Méhaignerie : MM. Alain Claeys, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur ; le ministre, Claude Goasguen. – Adoption du sous-amendement n° 172 ; le sous-amendement n° 128 n'a plus d'objet ; adoption de l'amendement n° 85 modifié.

Amendement n° 129 de M. Le Déaut : MM. Jean-Yves Le Déaut, Patrick Malavieille, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche, le ministre. – Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 21).

3. **Ordre du jour** (p. 21).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Claude Goasguen, pour cinq minutes.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, j'ai déjà dit ce matin à quel point je regrettais que nous soyons obligés, par une sorte d'artifice comptable, de tronçonner la présentation de votre budget. Ce tronçonnement nous limite, en effet, à une appréciation comptable, mais rappelle assez peu le jugement politique. Or, normalement, c'est une critique politique constructive que nous devons émettre sur l'ensemble des crédits de votre grand secteur ministériel.

Cela étant, votre budget est en augmentation de 3 % et ceux qui ont le goût de l'enseignement supérieur et de la défense de l'Université ne pourront que s'en féliciter. Néanmoins, et sans entrer dans le débat polémique à propos du passé qui a été soulevé par certains de nos collègues d'une manière peut-être un peu trop aiguë, il convient de ne pas oublier que la hausse était de 4,5 % en 1996 et de 5,5 % en 1997. Ainsi, ce budget se situe dans une continuité de croissance plutôt sympathique.

Puisque le temps m'est compté, je me bornerai à reprendre certains points.

Vous avez beaucoup insisté, monsieur le ministre, sur la question du taux d'encadrement des étudiants. Ainsi, en commission des finances, vous avez déclaré : « La création de 4 200 emplois permettra une forte amélioration des taux d'encadrement des étudiants. » En réalité, vous le savez comme moi, la notion de taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur est très relative car les disparités sont considérables selon les disciplines, les cycles ou les composantes des universités.

En outre, ces créations d'emplois sont financées par une diminution des heures complémentaires. C'est votre politique, celle à laquelle vous avez également eu recours dans l'enseignement scolaire. En l'occurrence, la chute est considérable puisqu'elle porte sur 262 400 heures complémentaires. Certes, vous nous avez expliqué qu'il fallait mettre un terme à certains d'abus, vous fondant sur un rapport de l'IGAEN, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale. Je crains néanmoins que cette suppression très lourde ne porte atteinte à la qualité de notre Université.

En effet, ces heures complémentaires étaient très utiles dans les formations à caractère professionnel, qui connaissent un afflux d'étudiants – plus 2, 3 % – alors que les effectifs de l'enseignement supérieur subissent une décroissance de 0,3 %. Elles avaient l'immense avantage de permettre le recrutement de chargés d'enseignement vacataires venant des secteurs public et privé qui pouvaient contribuer à assurer des stages aux étudiants et à faciliter l'embauche. Par conséquence, avec la suppression des heures complémentaires, c'est un peu l'insertion professionnelle, déjà peu présente dans l'enseignement supérieur, qui risque d'être touchée.

Tant qu'à diminuer les heures supplémentaires, pourquoi, à partir des conclusions du rapport de l'inspection générale, ne pas avoir mené une enquête sur les abus éventuels ? Pourquoi n'avoir pas plutôt cherché les raisons des abus ? Vous avez préféré vous servir de la masse des heures complémentaires pour créer des postes, des postes d'enseignants, d'ailleurs, mais pas de personnels IATOS. Pourtant, monsieur le ministre, il n'y a pas que les magistrats qui connaissent des problèmes de secrétariat. La situation des professeurs d'université est aussi très difficile. J'appelle donc votre attention sur les rectifications qu'il conviendrait d'apporter dans ce domaine à l'avenir.

S'agissant de la réforme de l'enseignement supérieur, et sans entrer là encore dans la polémique à propos du passé, je voudrais rappeler qu'elle a été précédée d'une large concertation qui a permis d'apporter à l'enseignement supérieur et à l'Université une solution pour l'avenir. La concertation a été menée par votre prédécesseur à abouti à des propositions qui ont obtenu l'accord – fait rare, sinon unique rare – de l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement supérieur, du SNESUP au syndicat autonome, de la gauche étudiante à la droite. Dans un secteur difficile qui n'aime pas vraiment le consensus, nous sommes finalement parvenus à une réforme qui faisait l'unanimité.

Certes, je partage votre sentiment, monsieur le ministre, cette réforme est coûteuse et la pluriannualité est effectivement nécessaire. Chacun ici, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, devra accepter que des crédits soient donnés à l'enseignement supérieur : vous les avez vous-même chiffrés à 24 milliards de francs pour les années qui viennent. La nation tout entière doit y consentir. Pour notre part, nous ne nous déroberons pas. Voilà qui infirme les propos un peu durs que j'ai entendus ici ou là.

M. le président. Monsieur Goasguen, je vous demande de conclure car votre temps de parole est dépassé.

M. Claude Goasguen. Ce matin, j'ai été plus court que prévu, monsieur le président.

M. le président. Peut-être. En tout cas, ce soir, vous êtes inscrit pour cinq minutes.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, la réforme de l'enseignement supérieur appartient à l'ensemble de la nation. Je vous demande, sans acrimonie et sans aigreur, de la mettre en place le plus rapidement possible. Sachez que l'opposition ne se dérobera pas à son devoir et nous pourrions, je crois, trouver un certain consensus.

Pour l'heure, le consensus paraissant insuffisant dans votre budget, le groupe UDF votera contre les propositions que vous lui faites.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est pourtant mieux que l'année dernière !

M. le président. La parole est à M. Pierre Lasbordes, pour cinq minutes.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre, c'est un fait que je vous accorde bien volontiers : le budget civil de recherche et de développement progresse légèrement, retrouvant ainsi le niveau qui était le sien en 1996. Il convient toutefois de noter que cette progression est inférieure à la croissance globale du budget de l'Etat. En effet, la progression brute réelle est de 633 millions de francs, pour un total de 53 milliards, soit plus 1,2 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement et plus 0,25 % en autorisations de programme. Les pourcentages que vous nous présentez sont, certes, supérieurs, mais il convient –, pour être tout à fait précis, de raisonner à périmètre constant.

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit l'annulation de crédits que vous avez opérée en juillet 1997, annulation qui réduit d'autant les moyens de la recherche pour 1997 et justifie, pour partie, l'effort projeté en 1998.

Le temps me manque pour aborder, dans le détail, l'affectation précise de ces 53 milliards de francs. Aussi, je me limiterai à commenter les traits les plus marquants de votre budget et, par là-même, la philosophie politique qui semble les inspirer.

Vous avez choisi de soutenir fortement l'emploi scientifique et la formation doctorale. Ainsi, 400 emplois de chercheurs fonctionnaires dans les organismes nationaux de recherche seront créés, essentiellement au sein du CNRS et de l'INSERM, sans compter la création de 1 800 postes de professeurs et maîtres de conférences et 250 IATOS « recherche » dans les universités, financée hors budget recherche.

De plus, vous allez créer 200 emplois d'ITA – Ingénieurs techniciens administratifs. C'est un point positif, parce que ces derniers connaissent et transmettent de véritables savoir-faire dans des métiers à haute technicité. J'ouvre cependant une parenthèse pour dire qu'il

conviendrait également de veiller à la promotion de ces ITA, qui est aujourd'hui totalement bloquée, ce qui pourrait avoir pour effet de décourager ces personnels de grande qualité.

Vous privilégiez donc, et c'est d'ailleurs la logique globale du Gouvernement, l'emploi public. Pour les chercheurs, ces créations correspondent à un accroissement de 2,5 % des effectifs. A court terme, on ne peut que s'en féliciter.

Mais si l'on raisonne à plus long terme – faut-il rappeler que la carrière d'un chercheur fonctionnaire dure 37 ans et demi ? – cela devient préoccupant, et c'est la première remarque que je ferai concernant ce budget.

Un simple exemple : si les 297 créations de postes de chercheurs prévues au CNRS étaient toutes utilisées pour le recrutement, de même que tous les postes vacants libérés par les départs naturels, les départs anticipés à la retraite, les mobilités vers l'enseignement supérieur ou les entreprises, savez-vous quel serait le taux de recrutement ? Il serait ni plus ni moins de 7 %, soit près de deux fois le taux de renouvellement normal des effectifs actuels et près de trois fois le taux de l'année précédente !

Alors, vous allez me dire, monsieur le ministre, que cela va intéresser les docteurs demandeurs d'emplois et vous aurez raison ! Ces derniers ont en effet du mal à trouver un poste, comme l'indique aujourd'hui un journal du soir : de 1 000 à 2 000 rien que sur le plateau de Saclay, qui est dans ma circonscription.

Il n'empêche que ces taux sont préoccupants pour les organismes, puisque les dépenses de personnels augmentent de 2,6 %, quand les crédits d'investissement et de fonctionnement des laboratoires ne progressent que de 1,1 %. Quand on sait que les dépenses de personnel dans le budget de ces organismes représentent aujourd'hui plus de 81 %, il y a tout de même de quoi se poser des questions !

Cela va encore dégrader un peu plus le ratio dépenses de personnels sur dépenses de fonctionnement et d'investissement, avec de lourdes conséquences pour l'avenir puisque, je le rappelle, il s'agit du recrutement pour trente-sept ans et demi de personnels fonctionnaires !

Cette progression avait été stoppée puis inversée par le précédent gouvernement. Elle est aujourd'hui relancée. A ce rythme, on pourrait atteindre dans les toutes prochaines années un taux voisin des 100 % pour les dépenses de personnels si on poussait la logique jusqu'à l'absurde.

Le deuxième point, que j'aborderai brièvement et qui, finalement, découle du premier, concerne l'insuffisance du volet transfert de technologie vers l'entreprise. Je crois qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de culture, comme vous l'avez indiqué en commission.

Le précédent gouvernement avait initié une nouvelle politique de ressources humaines, destinée à diversifier et à enrichir les carrières de nos chercheurs : mobilité des chercheurs entre les universités, les organismes de recherche et les entreprises, projets communs entre les laboratoires de recherche et les entreprises technologiques, etc.

Cette dynamique est insuffisante dans votre budget et je le regrette, parce que ce n'est certainement pas en se repliant sur elle-même que la recherche française de qualité répondra aux défis de la mondialisation et de la mise sur le marché de produits nouveaux.

N'oublions pas – ce sont les chiffres de l'OCDE – que la France n'occupe aujourd'hui que le vingt-deuxième rang mondial en termes de mise sur le marché de produits ou

de prise de brevets d'innovation : il est urgent de remédier à cette situation. Il n'est pas normal, en effet, que les découvertes françaises soient exploitées dans deux cas sur trois aux États-Unis ou au Japon.

Par ailleurs, et pour en finir avec le deuxième point, je souhaiterais que vous nous apportiez une précision à propos d'une affirmation contenue dans le document que nous avons reçu et qui concerne l'affectation des 42 emplois prévus au titre de la rationalisation des structures.

Le troisième point que j'aborderai, monsieur le ministre, concerne la remise en cause – ou le gel – d'un certain nombre de grands équipements, dont la diversité et la complexité nécessitent à la fois coopération internationale et politique à long terme. Les retombées de ces grands équipements pour l'industrie et les PMI innovantes sont particulièrement importantes, et les économies de l'ordre de 300 millions de francs réalisées sur ce secteur ne sont pas, comme le rappelait il y a un mois le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, suffisamment argumentées.

Faute de temps, je ne prendrai qu'un exemple, celui d'un programme qui m'est cher, le programme SOLEIL, dont le processus est actuellement « gelé ». Je ne doute pas de votre volonté de voir aboutir ce programme d'un grand intérêt scientifique mais, comme vous le savez, il y a une certaine urgence.

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut conclure !

M. Pierre Lasbordes. Enfin, et ce sera mon quatrième et dernier point, votre budget indique une vraie rupture avec la politique des grands programmes technologiques et de soutien à la recherche industrielle, réalisée par les grands groupes à fort potentiel scientifique interne, au profit des PME-PMI. Cela me conduit à vous poser la question suivante : si l'on peut se féliciter du soutien à l'innovation dans les PME-PMI, avez-vous suffisamment pris en compte le fait que certains développements technologiques ne peuvent être effectués que dans des grandes entreprises ?

En conclusion, je dirai, monsieur le ministre, que si votre budget augmente, il couvre à peine l'inflation. Il offre certes des possibilités réelles d'action, qu'il serait malhonnête de nier. Pour autant, certains besoins sont mal couverts. C'est donc un budget à court terme dans son ensemble, qui grève l'avenir dans la mesure où les coûts liés aux recrutements prendront leur plein effet en 1998 et au-delà.

En outre, je le rappelle, la dynamique de transfert de technologie vers l'entreprise est réellement insuffisante. C'est donc, en dépit des efforts consentis, un budget mal équilibré.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cohen, pour dix minutes.

M. Pierre Cohen. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'emploi est bien la priorité de l'actuelle majorité, l'éducation et la recherche ont été, sont et resteront pour nous les fondements d'une société citoyenne, solidaire et d'avenir. Soutenir la recherche, c'est faire le pari de l'intelligence et participer au développement du savoir. Faire progresser la connaissance, c'est faire preuve de courage politique, caractéristique d'une nation qui se veut démocratique et ambitieuse. Soutenir la recherche, c'est aussi, par la technologie et la maîtrise des techniques, jouer un rôle

sur le progrès social, culturel et économique. Bref, notre politique ne peut se concevoir sans repositionner la recherche et la technologie au cœur de notre projet.

C'est que ce vous faites, monsieur le ministre, en nous proposant d'arrêter le déclin engagé depuis quelques années avec des budgets en régression. Avec une hausse correspondant à la croissance du budget national – soit 1,4 % en crédits de paiement – et avec la rebudgétisation de certaines lignes, l'effort consenti en faveur de la recherche atteint ainsi près de 6 %.

C'est donc avec sérénité que nous abordons ce budget qui présente un certain nombre d'atouts sur le plan quantitatif. Dans son contenu, il affiche des priorités qui méritent d'être soulignées : priorité à l'emploi scientifique, restauration de moyens pour les laboratoires et développement de la technologie.

Comment ne pas se féliciter de la création de 600 emplois, ainsi que l'a rappelé notre rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, Daniel Chevalier ? L'affichage de 400 postes de chercheurs, de 200 postes d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs dans les établissements publics à caractère scientifique et technique constitue réellement un point fort de ce budget civil de la recherche et du développement technologique.

Au-delà de cette mesure significative, c'est aussi un nouvel espoir qui renaît pour tous les jeunes diplômés. Ils se trouvent en effet de plus en plus souvent dans l'impasse, sans issue professionnelle après leurs études et, pour certains d'entre eux, dans des conditions de précarité inacceptables.

Sans verser dans le misérabilisme, comment ne pas être choqué par l'inscription de docteurs dans les concours de catégorie C de la fonction publique, comme seul recours pour recommencer une vie professionnelle après une période de précarité et de chômage ?

Quel crédit peut-on accorder à une société qui ne peut offrir à des jeunes des situations professionnelles à la hauteur de leur qualification et de leurs ambitions ?

Choqué, enfin, car on peut s'interroger sur l'avenir qui est réservé de ce fait à tous ceux qui n'ont pas suivi de formation particulière et qui se voient évincés de postes parce qu'ils sont en concurrence avec des doctorants. Quelle place leur réserve notre société ?

L'effort consenti en faveur de la recherche est nécessaire car la morosité ambiante n'épargne pas nos laboratoires. Le renouvellement annoncé des effectifs donne l'espoir d'un regain de dynamisme dans ce secteur. Il sera d'autant plus significatif qu'il permettra de mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi en rapport avec la pyramide des âges qui laisse entrevoir des départs à la retraite massifs à partir de 2005.

La deuxième priorité consiste à redonner des moyens aux laboratoires.

Après les gels successifs et les compressions de crédits qui ont beaucoup affecté les équipes de recherche au cours de ces dernières années, les créations de postes et les progressions significatives de moyens vont établir un climat de confiance. Cette annonce était urgente et nécessaire. Ainsi, nous rétablissons les conditions propices au développement des recherches fondamentales qui seront les sciences et les technologies de demain.

En revanche, même si l'on peut comprendre le souci de prudence sur le développement des grands équipements afin de mesurer précisément leurs besoins sur le plan scientifique et leurs coûts d'exploitation, il ne faut

drait pas pour autant les abandonner. Ces grands équipements permettent en effet souvent à des équipes de recherche de réaliser des avancées très importantes dans leur domaine. Pôles scientifiques de grande renommée internationale, ils constituent aussi de fameux outils d'aménagement du territoire pour nos régions qui confortent ainsi leurs pôles d'excellence. Le projet SOLEIL en est un parfait exemple. Promu par la communauté scientifique, réclamé par les régions, ce projet mérite bien une attention particulière.

Avec une forte volonté politique, la création d'emplois scientifiques et les aides aux laboratoires paraissent relativement simples à mettre en œuvre.

La dernière priorité semble, elle, plus ambitieuse et plus difficile à réaliser, car le développement de la technologie constitue un pari de ce début de troisième millénaire pour la France et pour l'Europe.

Ce pari, nous le tiendrons avec des équipes de recherche de premier ordre, avec de grands programmes soutenus par le budget de l'Etat. Il concernera les télécommunications, le spatial, le nucléaire, l'aéronautique, la santé, la biotechnologie, la chimie, les matériaux, etc. Les exemples de réussite sont nombreux.

Il faudra mettre l'accent sur le transfert de technologie vers les entreprises et particulièrement vers les PME-PMI. Depuis plus d'une quinzaine d'années, de nombreux dispositifs ont été mis en place avec des résultats plus ou moins probants à ce sujet. Des contrats de plan Etat-régions ont permis de mobiliser des fonds sur des structures de transfert, sur la création de laboratoires mixtes, sur des financements de bourses, sur des créations d'entreprises ou sur des essaimages de laboratoires.

Sans vouloir avancer trop de certitudes à ce sujet, il semble acquis que le transfert de technologie passe avant tout par le transfert des hommes. Pour cela, je soutiens la proposition de créer des postes de post-doc, conjointement financés par l'Etat et les entreprises. Ces emplois auraient pour intérêt d'apporter dans le monde économique des compétences technologiques tout en ayant le souci de développer des produits à des fins industrielles et commerciales.

Je me permets d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la démarche qui consisterait à attribuer ces postes à des organismes comme les EPIC ou EPST, car elle reviendrait à créer des postes de chercheurs ou d'ingénieurs au rabais. Par contre, l'affectation de ces postes en priorité dans les PME-PMI devrait être privilégiée, car ce secteur doit être développé et aidé particulièrement.

Le deuxième avantage de ce dispositif, abondé par un fonds de 50 millions de francs, est l'ouverture de débouchés autres que les emplois de maître de conférences ou de chercheur dans le secteur public. En effet, chaque année, près de 10 000 doctorants sortent des universités, mais 30 % seulement peuvent prétendre à un poste. Jusqu'à maintenant, l'embauche par les entreprises était faible. Cela est en partie dû aux doctorants eux-mêmes, qui n'ont pas cette culture, mais surtout au monde économique, et plus particulièrement aux PME-PMI qui font peu de recherche et embauchent des ingénieurs. Avec le soutien aux doctorales comme lieu de rencontre entre le monde économique et les doctorants et l'ouverture de postes dans les entreprises cofinancés par l'Etat et les entreprises, nous engageons un tournant capital pour ces jeunes à la recherche de débouchés nouveaux.

La valorisation des produits issus du transfert de technologie ne doit pas pour autant faire oublier la capacité citoyenne d'évaluer, de maîtriser, d'accompagner les nou-

velles technologies. Cela passe, bien sûr, en priorité par l'école et je sais que des efforts sont prévus ; vous en avez parlé ce matin et cet après-midi. Cela passe aussi par le développement de la culture scientifique et technique. Malgré quelques succès, je pense que nous accumulons un certain retard car nous n'avons pas encore pris conscience que la culture scientifique et technique méritait la même mobilisation et des moyens identiques à ceux de la culture traditionnelle. Cela passe enfin par la démocratisation des grands choix technologiques : débats, référendum, enquêtes. Il faut se donner les moyens pour que les citoyens s'investissent au niveau des lieux de grandes décisions.

Pour en terminer avec les dispositifs d'aide et d'accompagnement à la recherche dans les entreprises, il serait opportun, ainsi que vous l'avez annoncé à plusieurs reprises, monsieur le ministre, de modifier le crédit d'impôt recherche. Ce crédit est en effet prorogé pour les petites entreprises, ce qui semble justifié et cohérent avec les priorités avancées jusqu'à présent. Pour l'être encore davantage, les conditions d'attribution de ce crédit devraient être liées en grande partie au développement de l'emploi scientifique dans l'entreprise ; cela renforcerait les dispositifs d'aide à l'emploi, inciterait réellement les PME-PMI à embaucher de jeunes chercheurs et à s'orienter vers le développement scientifique et technique.

Je souhaite, pour terminer mon intervention, évoquer la politique spatiale, qui a été affectée à votre ministère.

La plupart des budgets recherche enregistrent une augmentation. Il n'en n'est pas de même pour l'espace : 200 millions de francs en moins, pour 7,65 milliards de crédits de paiement. Au-delà des programmes comme la micro-gravité et les vols habités qui ont été particulièrement touchés, c'est la politique spatiale dans son ensemble qui mérite d'être débattue.

En premier lieu, il convient de constater la suprématie de la France sur l'Europe dans ce secteur depuis plus de trente ans. Notre pôle d'excellence est reconnu, ses compétences et son savoir-faire placent l'Europe au rang des concurrents dangereux pour la stratégie américaine.

Enfin – cela mérite d'être souligné – nous avons avec Arianespace plus de la moitié des parts de marché pour les lanceurs dans le monde.

Malgré ces aspects positifs, de nombreuses interrogations restent en suspens.

En ce qui concerne les vols habités, je comprends votre point de vue sur les difficultés à suivre la stratégie américaine dans ce domaine, au détriment de nos propres programmes européens. S'il faut reconnaître que peu de projets ont jusqu'à présent favorisé l'émergence de débouchés, il est difficile à long terme de penser que l'exploration de l'univers se circonscrira aux seuls systèmes automatiques. Cependant, force est de constater aujourd'hui que nous n'avons pas les moyens suffisants pour lancer ces programmes.

Certains secteurs méritent, en revanche, d'être confortés, comme l'observation de la terre ou les télécommunications ; d'autres doivent nous permettre de prendre rang afin de ne pas être entièrement dépendant des USA : je pense au système de localisation de type GPS, ou à l'exploration de l'univers. Tout cela doit nous conduire à élaborer une stratégie pour les lanceurs après le succès d'Ariane 5 : le marché des petits lanceurs, la globalisation de la problématique lanceurs-charges utiles.

Enfin, vos interventions, monsieur le ministre, ont montré que nous devons nous poser la question de la gestion des politiques spatiales, c'est-à-dire l'évolution de

l'Agence spatiale européenne, la complémentarité avec notre agence nationale, le Centre national d'études spatiales, la place de l'Union européenne.

M. le président. Mon cher collègue, vous devez conclure.

M. Pierre Cohen. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Il semble prématuré d'avancer des propositions dans ce domaine, mais le débat doit être clairement posé en définissant une politique spatiale qui prendrait en compte les axes suivants : une nécessaire indépendance, le renforcement de nos compétences en matière de recherche et de notre savoir-faire, le développement d'une stratégie commerciale, le rôle de l'espace en tant qu'utilité sociale et de savoir universel.

Ces choix concernent chacun d'entre nous et le débat doit être posé au-delà des stricts enjeux techniques ou stratégies industrielles. Il est éminemment politique. Un échéancier des réponses à apporter pourrait être programmé rapidement. Sachez, monsieur le ministre, que les parlementaires et plus particulièrement au sein du groupe parlementaire sur l'espace, sont prêts à mener avec vous ce débat.

En conclusion, monsieur le ministre, ce budget nous permettra de commencer à tenir nos engagements. L'année 1998 sera l'occasion de formuler des propositions à partir de débats, de bilans, de tables rondes et de montrer notre véritable détermination à faire de la recherche et de la technologie le vecteur de la croissance et, donc de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le groupe socialiste votera le budget de la recherche et de la technologie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie, pour dix minutes.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le lien entre l'effort national en matière de recherche et le dynamisme économique est avéré. Les besoins de recherche sont aujourd'hui cruciaux dans la plupart des secteurs d'activités. Parallèlement, le monde se trouve confronté à des questions déterminantes en matière de santé, de pollution, d'environnement, de mode de développement. Ces défis interpellent l'activité scientifique dans son ensemble. En effet, sans tomber dans les excès du scientisme, le développement des connaissances, en ouvrant le champ des possibles, permet de prendre à bras-le-corps les grands enjeux de société. Ainsi les recherches fondamentales et appliquées sont au cœur des exigences d'un développement durable.

Ces éléments militent pour une politique publique de la recherche offensive. Ce secteur nécessite un engagement important et à long terme de la part de l'Etat. La loi des marchés financiers, leur exigence de rentabilité sont à l'opposé des besoins de la recherche. Ces évidences méritent d'être rappelées et réaffirmées.

Il est nécessaire de rompre avec la décroissance de la part des dépenses budgétaires consacrée à la recherche. En 1991, elle était en France plus importante que dans la plupart des autres pays. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Ce désengagement est d'autant plus préjudiciable qu'il n'est pas compensé par le secteur privé. La décroissance du pourcentage de la dépense intérieure en recherche et

développement dans le PIB français l'illustre. La faiblesse de la recherche privée dans notre pays ne rend que plus indispensable une politique publique forte et ambitieuse.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, porte un coup d'arrêt à la réduction des moyens engagés par la loi de finances de 1997. La dotation budgétaire progresse de 1,4 %, ce qui est proche de l'inflation prévue et à peine supérieur à l'augmentation des dépenses de l'Etat. Après la baisse décidée par le gouvernement Juppé, la première depuis dix ans, le budget civil de la recherche et du développement retrouvera, en 1998, en francs courants, le même niveau qu'en 1996. C'est insuffisant, mais il s'agit d'une première inflexion qu'il faut apprécier. Elle devra être suivie, dès l'année prochaine, par un renforcement et par une amplification des moyens.

Vous avez souhaité, monsieur le ministre, construire votre budget autour de trois priorités : l'emploi scientifique, la restauration des moyens des laboratoires et le développement technologique.

L'effort en matière d'emplois scientifiques est salubre. La droite avait supprimé, en 1997, 527 postes dans les établissements publics de recherche. Vous proposez la création nette de 592 postes, 392 chercheurs et 194 ingénieurs, techniciens et administratifs. Nous l'approuvons. Il y a dans ce domaine une rupture avec la tendance engagée depuis 1993. Ces créations permettront d'atteindre un taux moyen de renouvellement des chercheurs de 4 %, jugé indispensable pour faire face au vieillissement des équipes. Il y a là un enjeu capital. Pierres-Gilles de Gennes, Georges Charpak et Claude Cohen-Tannoudji, lauréats du prix Nobel, participent d'une génération de scientifiques qui partent aujourd'hui massivement à la retraite. L'heure n'est pas à la célébration de la fin d'une brillante époque, mais à la construction de l'avenir de la recherche française. L'insuffisance des recrutements des années précédentes ne la prépare pas. Elle rend au contraire problématique la transmission des savoir-faire et la pérennité des équipes.

Pourtant, des dizaines de milliers de jeunes chercheurs sont formés dans les universités, les centres de recherche. Ils sont au fait des connaissances les plus avancées, des instruments les plus performants, mais connaissent, dans le même temps, une crise de débouchés sans précédent. Seul un jeune docteur sur deux occupe un emploi stable un an après sa soutenance. Le déficit de création de postes a mis les jeunes chercheurs dans une situation particulièrement choquante. Précarisés, mis en concurrence, beaucoup de jeunes docteurs ne se sentent pas reconnus ; nombre d'entre eux sont contraints de partir à l'étranger. C'est un gâchis de compétences, de savoirs, d'énergies.

L'urgence est d'ouvrir des débouchés pour tous ces jeunes qualifiés. Un engagement pluriannuel sur des embauches importantes dans les organismes publics est indispensable. C'est d'autant plus important que vous souhaitez augmenter, avec raison, le nombre d'allocataires de bourse de conventions industrielles de formation par la recherche. La France ne forme pas trop de docteurs. Le défi de l'investissement dans l'intelligence ouvre un besoin de formation par la recherche d'un nombre grandissant de jeunes.

Parallèlement à l'effort effectué dans le secteur public, les entreprises doivent s'ouvrir beaucoup plus aux jeunes chercheurs. Il est essentiel que le tissu industriel développe, par la recherche, ses capacités d'innovation et de maîtrise des défis informationnels et technologiques. Votre volonté de développer des post-doctorats est une réponse partielle à ce besoin de recrutement de docteurs

dans les entreprises. Elle ne nous semble pas exempte de danger. Une fois encore, les entreprises font assumer par l'Etat une part de leur responsabilité. Il est à craindre de voir ces post-doctorats se transformer en un passage obligé avant une intégration professionnelle stable rompant avec la précarité.

Le temps du savant isolé dans son laboratoire est révolu depuis déjà bien longtemps. La recherche est aujourd'hui un travail d'équipe. Elle requiert une mise en complémentarité de techniciens, ingénieurs, docteurs, etc. La politique de recrutement doit intégrer toutes ces dimensions. Après les 827 suppressions de postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs au seul CNRS, décidées par la droite pour 1995, 1996 et 1997, les 200 emplois pour l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique et technologique sont, comme vous l'avez reconnu, monsieur le ministre, très insuffisants.

La deuxième priorité du budget concerne la restauration des moyens des laboratoires. Il s'agit dans votre esprit de rompre avec l'accent donné ces dernières années aux programmes incitatifs. Nous soutenons l'objectif, mais critiquons le manque de moyens.

La vision utilitariste de la recherche de l'ancien gouvernement visait à instrumentaliser la communauté scientifique au service des objectifs des firmes et de finalités étatiques incompatibles avec la liberté du chercheur. Les organismes publics devaient alors pallier les carences des industries privées en dépenses de recherche. Cette politique conduisait à briser l'équilibre entre recherche appliquée et fondamentale au détriment de cette dernière. Il est indispensable d'en finir avec ce pilotage de la politique de recherche. La politique suivie depuis plusieurs années tend à transformer les finalités des établissements publics à caractère scientifique et technique et du CNRS en particulier. Les personnels hautement qualifiés et payés par la nation sont mis au service de grandes entreprises et d'objectifs, dits « socio-économiques », définis bureaucratiquement. Une finalisation à outrance appauvrit la recherche fondamentale et laisse des champs disciplinaires entiers sans moyens. Les politiques contractuelles avec le privé obligent les chercheurs à passer du temps à chercher de l'argent, à changer de thèmes de travaux souvent, ce qui est contradictoire avec la nécessité de disposer de temps pour travailler.

Si l'affirmation de choix qualitatifs est importante, la dimension quantitative ne doit pas être négligée. Libérer la recherche publique des contraintes qui entravent ses missions, la soustraire aux contrats de dépendance nécessitent de lui donner les moyens de son autonomie par des financements stables. Pour que vos intentions, monsieur le ministre, prennent toute leur dimension et se concrétisent en actes, il aurait été nécessaire de faire un effort beaucoup plus important en termes de crédits de paiements pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique. Leur croissance de 1,3 % pour 1998 est insuffisante. La faible croissance des dotations aux établissements risque de mettre en cause le fonctionnement des laboratoires. Cette stagnation des crédits, concomitante à l'effort de recrutement, va se traduire par une diminution des moyens de recherche disponibles par chercheur. Vous vous trouvez-là, monsieur le ministre, au cœur d'une contradiction. Votre volonté de redéploiement interne à moyens presque constants vous oblige à faire des sacrifices. Or, aujourd'hui, après quatre années de gouvernement de droite il est nécessaire, dans le domaine de la recherche, de faire un effort conjoint en matière d'emploi scientifique et de dotations de fonctionnement des laboratoires.

Le problème se pose en des termes proches à propos des « grands équipements scientifiques ». Qu'il y ait besoin d'une réflexion autour de ces questions, de leur implantation, est évident. La coopération dans ces domaines est également indispensable, mais elle ne peut pas suppléer une forte ambition nationale.

En ce qui concerne le Centre national d'études spatiales, dont la dotation diminue de 7,6 %, le problème est peut-être un peu différent. Il y a un réel problème d'orientation dans cette structure. Le plan initié par votre prédécesseur remettait en cause les missions de cet organisme. La participation à la station spatiale internationale décidée en 1995 peut déstabiliser et limiter le développement de la politique spatiale européenne pour un intérêt scientifique largement controversé. Cela étant, le CNES doit rester l'initiateur d'une politique spatiale au service de la nation. Si le Gouvernement doit réaffirmer ses priorités programmatiques scientifiques et opérationnelles, il doit également lui fournir les moyens de ses ambitions, ce qui est contradictoire avec la baisse envisagée.

La troisième orientation de votre budget, monsieur le ministre, porte sur le soutien au développement technologique. Cet axe se concrétise par une augmentation des crédits du fonds de la recherche et de la technologie et par la prorogation d'un an du crédit d'impôt au seul profit des PME-PMI. En ce qui concerne cette dernière mesure, le problème est de savoir quels moyens se donne l'administration pour contrôler l'utilisation des fonds.

Je partage, monsieur le ministre, votre souci de faire contribuer les entreprises à l'effort de recherche et de développement technologique national, en étant soucieux de conserver la liberté des scientifiques dont je parlais précédemment. L'Etat doit, dans cet esprit, organiser des coopérations équilibrées.

Afin de mieux traiter cette question de la mixité public-privé et d'en faire une relation productive, il pourrait être imaginé un établissement public de recherche technologique. Cet organisme, à la gestion duquel les firmes pourraient être associées, servirait d'interface entre la recherche et les entreprises, en particulier les PME, qui n'ont pas forcément de moyens importants. Une maîtrise publique permettrait des partages de coûts et assurerait une gestion en recherchant l'efficacité sociale et la complémentarité plutôt que la concurrence et les redondances.

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. André Lajoinie. Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, la recherche française subit les conséquences des arbitrages et des orientations des précédents gouvernements. Votre budget affirme une inflexion, sur le plan qualitatif comme sur le plan des emplois scientifiques. L'affirmation d'une politique nationale de la recherche et du développement technologique est reçue positivement par le groupe communiste. Toutefois, nous attendons que vos engagements se traduisent dans les faits, particulièrement en termes de crédits de fonctionnement pour les laboratoires et de poursuite de l'effort de recrutement.

Sous le bénéfice de ces observations, nous voterons les crédits de la recherche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut, pour cinq minutes.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, nous sommes satisfaits de votre budget. En effet, au-delà de la pente positive que vous donnez aux crédits, il est porteur

d'une réelle bonne nouvelle : la création de 600 emplois, 400 de chercheurs, 200 de personnels techniques, pour l'année prochaine.

M. Jean-Michel Dubernard, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales*. Je l'ai dit aussi !

M. Jean-Yves Le Déaut. On a parfois tendance à oublier les personnels techniques dont il faut souligner le caractère irremplaçable pour la bonne marche des laboratoires.

Ces créations permettront un taux de renouvellement des chercheurs de 4 % dans les établissements publics. Il faudra d'ailleurs persévérer pour compenser les nombreux départs en retraite au cours des prochaines années. Il conviendra, certains de mes collègues l'ont déjà dit, de renouer avec une politique de recrutement de chercheurs dont la stabilité devra être la principale caractéristique pour éviter les dramatiques errements des dernières années, ces « coups d'accordéon » budgétaires qui, finalement, n'auront pas aidé la recherche française.

M. Jean-Michel Dubernard, *rapporteur pour avis*. Ils remontent à plus longtemps que cela !

M. Jean-Yves Le Déaut. On m'interrompt, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue, ne vous laissez pas interrompre ! Poursuivez, vos minutes s'écoulent !

M. Jean-Yves Le Déaut. Mais vous me reprocherez ensuite d'être en retard ! (*Rires.*)

M. le président. Je vous en prie !

M. Jean-Yves Le Déaut. Dans un contexte budgétaire général favorable, quelques points méritent cependant d'être précisés.

Pour commencer, quelles évolutions budgétaires prévoyez-vous à plus long terme pour le CNES et le CEA ? Pierre Cohen et Daniel Chevallier en ont déjà parlé, et la question est effectivement d'importance.

Nous souhaiterions également, monsieur le ministre, que vous augmentiez, dès cette année, les moyens de l'ORSTOM, qui, malheureusement, connaissent une baisse régulière depuis 1992. Il y va de notre coopération avec l'Afrique.

Enfin, je souhaiterais que vous précisiez les missions de l'Institut national de l'information scientifique et technique et, situé, comme vous le savez, à Nancy, qui dépend du CNRS. Quels moyens mettez-vous en place pour qu'il assume correctement ses missions ?

Je voudrais cependant centrer mon propos sur un point qui m'apparaît primordial : l'emploi des jeunes chercheurs. La recherche publique embauche annuellement 30 % des titulaires de thèses. Si, avant 1992, les docteurs étaient quasiment assurés d'obtenir un poste dans la recherche ou dans l'enseignement supérieur, leur avenir s'est fortement assombri au cours des dernières années. Sur 9 500 étudiants ayant soutenu avec succès leur thèse en 1985, seuls 2 500 environ ont été recrutés sur des postes de maître de conférences ou de chercheurs, et cette situation perdure depuis plusieurs années. Un stock s'est formé, totalement incompressible et même en augmentation chaque année. Je vous ai écrit récemment au sujet d'étudiants de mon université, mais aussi de ma circonscription. A Bac + 11 ou + 12, âgés de trente ans, l'un est docteur en biologie végétale, l'autre en électro-

nique, le troisième en chimie-physique et diplômé de l'Institut français du pétrole. Ils n'ont pas de poste, ils sont au chômage et ne sont même pas admis à dispenser des cours dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement technique. Avouez que c'est là un formidable gâchis quand l'Université laisse au chômage une partie de ses étudiants les plus diplômés.

Les mesures de recrutement prévues dans le projet de budget sont bonnes. Elles risquent cependant de ne profiter qu'aux plus récents titulaires de doctorats, laissant les plus anciens sur le bord du chemin. Prenons garde aussi à ce que les meilleurs éléments de notre enseignement supérieur ne se détournent de la formation à la recherche par la recherche, vitale pour la compétitivité économique du pays.

Une des voies pour ces docteurs en quête d'emploi, on le sait, serait l'embauche par les entreprises. Des dispositions visant à faciliter l'intégration dans le secteur privé existent dans le projet de budget. Ainsi, une provision, que Daniel Chevallier a signalée, de 50 millions de francs est prévue afin de financer, entre autres, un dispositif d'accueil des post-doctorants en entreprise, de même que 100 nouvelles bourses de conventions industrielles de formation par la recherche.

Ces dispositions sont appréciables, mais ne permettent pas de résoudre totalement le problème. On en parlera peut-être tout à l'heure à l'occasion d'un amendement.

La difficulté de fond tient, en fait, à l'attention tout à fait insuffisante accordée par certaines entreprises françaises aux activités de recherche. Comme on le sait, la recherche en entreprise est essentiellement concentrée sur un petit nombre de secteurs et effectuée surtout par les grandes entreprises. Pierre Cohen l'a souligné en évoquant le crédit d'impôt recherche. L'énorme majorité des petites et moyennes entreprises françaises ne font aucun effort de recherche, alors que celui-ci peut être à la base d'une innovation, elle-même à l'origine d'un nouveau produit dont le succès peut déboucher sur des embauches de personnel. Il suffit, pour s'en convaincre, comme l'a rappelé Jean-Michel Dubernard,...

M. le président. Mon cher collègue, veuillez conclure.

M. Jean-Yves Le Déaut. ... de regarder le nombre d'entreprises créées dans les biotechnologies en France, très faible par comparaison avec les Etats-Unis.

Les structures doivent être changées, mais les comportements doivent l'être au moins autant, sinon plus, qu'il s'agisse des transferts de connaissances et des technologies, de la mobilité entre chercheurs du secteur public et de l'industrie, toujours et inlassablement préconisée, mais toujours très peu réalisée dans les faits, et de l'aide apportée par les grandes entreprises aux petites et moyennes, notamment en matière de fiscalité.

M. le président. Monsieur Le Déaut, je suis vraiment obligé de vous demander de conclure.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je conclus, monsieur le président.

Nous voulons modifier le crédit d'impôt recherche, favoriser les fonds d'amorçage, permettre le détachement des chercheurs, même à temps partiel. Nous attendons de votre part des réponses à ces questions ; nous sommes convaincus que, pour les résoudre, il faudra inventer et innover.

Monsieur le ministre, vos attributions réunissent l'éducation nationale et la recherche et la technologie. Il faut saisir cette chance. Face aux difficultés économiques pré-

sentes et au chômage, une liaison efficace entre recherche, technologie et industrie représente un atout de premier ordre. Nous vous faisons confiance pour réussir dans cette mission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Paulette Guinchard-Kunstler, pour cinq minutes.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues. La recherche française est l'une des toutes premières du monde. Les sommes allouées aux activités de recherche-développement, publiques et privées, placent la France au quatrième rang derrière les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne. Toutefois, le sort réservé à la recherche publique ces quatre dernières années a compromis la place de la France dans le concert des nations scientifiques.

C'est pourquoi, en constatant la progression du budget 1998 qui dépassera 53 milliards, on ne peut que se féliciter de ce souffle nouveau. Le budget de la recherche fait à nouveau partie des priorités de la nation.

Cette progression, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, marque un renversement de tendance, une rupture nette avec les années précédentes. C'est une bonne nouvelle pour le monde scientifique.

Le budget pour 1998 est construit autour de plusieurs préoccupations : l'emploi scientifique et la restauration des moyens de la recherche publique.

S'agissant de l'emploi scientifique, le budget prévoit la création de 400 emplois de chercheurs et de 200 emplois de personnels techniques et administratifs.

Les 400 postes de chercheurs seront autant de débouchés pour les jeunes chercheurs, particulièrement les doctorants dont la situation est de plus en plus précaire. Ces emplois permettront d'assurer le renouvellement des générations : le taux de renouvellement, qui était de l'ordre de 5 %, était tombé ces dernières années à 2,5 %. Nous ne pouvons, monsieur le ministre, que saluer votre détermination qui aura permis de le voir porter à 4 % dès l'année prochaine. Mais votre budget va plus loin, grâce à l'augmentation du nombre d'allocations de recherche et au financement d'un dispositif pour les « post-doctorants », dont la méthode d'application mériterait d'être connue.

Ce dispositif budgétaire va dans le bon sens : tout en servant la cause de l'emploi, il restaure les moyens humains qui commençaient à faire défaut.

Je voudrais maintenant aborder deux points qui me tiennent particulièrement à cœur, et pour commencer, la question de la place des sciences humaines dans la politique de recherche publique française.

S'il est difficile de juger du soutien budgétaire apporté aux sciences humaines, tant les disproportions avec les sciences « dures » sont énormes, il n'en demeure pas moins légitime d'aborder la question.

Force est de constater, mes chers collègues, que la recherche en sciences humaines n'a pas toute sa place. Il est plus facile de rogner sur des budgets par nature atomisés que d'amputer des programmes colossaux du type Ariane 5. Ne voyez là, monsieur le ministre, aucune remise en cause de nos options spatiales, mais seulement l'intime conviction qu'une politique claire de l'Etat au profit des sciences humaines est un impératif.

L'effort public en faveur des sciences humaines est d'autant plus essentiel que c'est autour des problèmes d'exclusion, d'urbanisme, ou encore de modes nouveaux de participation à la vie de la cité que se trouvent les enjeux de société du siècle prochain.

Il devient nécessaire d'engager de nouveaux moyens pour faire face aux défis que nous posent les déchirures du corps social.

Depuis longtemps, dans les sciences « dures », les scientifiques ont appris à contractualiser leurs travaux avec les milieux socio-économiques. Il faut faire de même avec les sciences humaines. Nos collectivités locales ont besoin de leur éclairage : les problèmes sont nombreux – violence urbaine, échec scolaire – qui nécessitent un apport intellectuel de haut niveau, et font appel à nombre de domaines de compétences : sociologie, histoire, pédagogie. Aidons les villes, les régions à se prendre en main pour fabriquer les outils dont elles ont besoin !

Deuxième question qui me tient à cœur : la répartition de l'effort de recherche sur le territoire national.

La bataille de l'intelligence se dispute à toutes les échelles, de la PME à la multinationale, de la nation au quartier. La recherche doit se nourrir d'allers et retours fréquents avec les réalités locales. Il faut donc, à côté de l'Etat, laisser toute sa place à l'initiative régionale, notamment par l'intermédiaire des délégués à la recherche.

Aujourd'hui plus que jamais, la recherche doit accompagner les initiatives locales et être au cœur du développement local économique, culturel et social. Elle doit sortir des espaces confinés des laboratoires pour se frotter aux réalités des régions, des villes et des quartiers. Actuellement cinq régions reçoivent les trois quarts des deniers publics. Selon quels critères seront attribués les nouveaux moyens au niveau régional ?

Le projet de budget pour 1998 marque un coup d'arrêt au déclin organisé de notre recherche publique. En plaçant l'emploi au cœur des priorités, il permettra d'irriguer d'un sang nouveau la recherche de notre pays et de relever les défis scientifiques de demain.

Aujourd'hui, avec la culture et l'éducation, la recherche doit être au cœur de notre combat pour la justice sociale et pour l'emploi.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, vous l'aurez compris, nous voterons le budget 1998 de la recherche en émettant le vœu que les budgets ultérieurs complèteront et confirmeront cette tendance en assurant un juste équilibre sur le territoire national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Ducout.

M. Pierre Ducout. Monsieur le ministre, le Parlement français dispose en matière spatiale d'un réel outil de travail à travers le GPE, le groupe parlementaire sur l'espace, dont je suis heureux d'être ce soir le porte-parole auprès de vous.

Né au printemps 1994, le groupe parlementaire sur l'espace réunit tous les élus nationaux, députés, sénateurs et députés européens français, qui portent un intérêt réel aux questions spatiales, tant civiles que militaires. Il compte 110 membres dont le souci est de contribuer de façon utile, à vos côtés, aux débats sur la politique spatiale nationale. Vous avez d'ailleurs entendu ce soir certains de ses membres les plus actifs.

Dans le cadre de la préparation de la discussion budgétaire, le groupe parlementaire sur l'espace a organisé plusieurs discussions dont je veux vous livrer la teneur.

Mais ses membres veulent tout d'abord vous témoigner leur reconnaissance pour votre engagement en faveur de l'espace et saluer votre volonté de n'ignorer aucun des enjeux, qu'il s'agisse des vols habités ou de la station spatiale internationale.

Préciser les contours de notre coopération, en particulier vis-à-vis des Américains, est en effet une question importante sur laquelle l'Europe n'a pas toujours de réponse claire. Notre indépendance stratégique et technologique est un préalable qui, de notre point de vue, n'est pas assez rappelé.

La coopération internationale reste indispensable. Ces dernières années l'ont bien montré, que ce soit en matière scientifique, dans le domaine de la connaissance de l'univers, pour l'observation de la Terre ou encore pour le positionnement par satellites.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, exprimé le vœu d'une participation européenne pour l'exploration de Mars. Recevant hier Daniel Goldin, administrateur de la NASA, les membres du GPE, avec leurs collègues de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, ont pu constater que les esprits étaient, sur ce point, ouverts.

Vous avez pu constater que certains membres du GPE ne sont pas restés insensibles à votre démarche. Les débats ont, grâce à vous, le mérite d'exister ; il nous paraît essentiel que chacun puisse y contribuer de manière constructive. Mais, à l'image de votre budget, les enjeux de l'espace sont résolument tournés vers l'avenir. C'est en tout cas la façon dont nous l'avons entendu, et c'est principalement en ce sens que nous souhaitons poursuivre notre réflexion.

Le scientifique que vous êtes sait mieux que personne combien la recherche et la technologie sont importantes pour assurer l'avenir du secteur. C'est pourquoi nous accueillons favorablement le retour du traitement du budget civil de recherche et développement au ministère de la recherche et, plus particulièrement, la rupture de tendance que vous avez décidée en augmentant de 1,4 % les dépenses ordinaires et les crédits de paiement par rapport à 1997.

Reste que le domaine de la recherche se caractérise par son extrême diversité, ce qui n'est pas sans créer des concurrences entre les communautés scientifiques. Sur la proposition du rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, vous avez accepté que soit réalisé un bilan des programmes de recherche spatiale que la France conduit ou auxquels notre pays participe en coopération. Cette démarche nous semble fondamentale, car elle offre à la représentation nationale les moyens d'un vrai diagnostic de la recherche française en matière spatiale ainsi qu'un outil d'évaluation efficace sur le long terme.

Vous avez, à plusieurs reprises, exprimé votre volonté de mettre en œuvre une politique spatiale européenne autonome. Les membres du groupe parlementaire sur l'espace ne peuvent que se féliciter de votre engagement, qui répond à l'attente principale des différents acteurs de l'Europe spatiale, agences et industriels.

Dans ce cadre, vous avez annoncé que vous meniez des discussions avec vos homologues allemand et italien, afin que le poids respectif des contributions financières au sein de l'Agence spatiale européenne soit mieux pris en compte dans la gestion.

Il nous paraît essentiel que ces démarches soient menées en parallèle avec une réflexion sur les contours que nous voulons donner à l'Europe spatiale et sur son

mode de décision politique. L'Europe spatiale reste, pour le moins, un concept flou qui, de surcroît, ne peut plus être tributaire de conseils ministériels épisodiques. La réforme de l'Agence spatiale européenne ou celle du CNES ne trouveront d'utilité que si elles sont conduites dans un cadre politique clairement défini.

Dans ce contexte, la situation du CNES requiert une attention toute particulière. La baisse de 200 millions du budget de l'agence spatiale française constitue également une rupture, mais une rupture négative, celle-là.

Si la logique du « voir d'abord, payer ensuite » nous semble pertinente, l'objectif fixé nous paraît insuffisant et peut-être inapproprié. Vous avez en effet décidé une réduction de 200 millions de francs des crédits du CNES en attendant le rétablissement d'une gestion correcte de l'établissement. Or nous avons déjà pu constater un réel effort de la direction du CNES pour rationaliser sa gestion, en particulier celle de sa dette, ce qui revient aujourd'hui à voir l'objectif atteint au moment où il est fixé. Mais c'est peut-être et surtout passer à côté de l'occasion de lier le niveau national à la réforme que vous souhaitez initier au plan européen. Néanmoins, les décisions prises nous paraissent profitables à une préparation des esprits à la nécessaire évolution du secteur spatial.

Par ailleurs, nous souscrivons totalement à votre volonté de favoriser l'observation spatiale et les télécommunications, qui sont des enjeux considérables pour les années à venir, pour notre pays comme pour l'Europe.

Enfin, il me semble difficile de ne pas conclure mon propos sans évoquer le programme Ariane 5 dont nous venons de vivre un événement important avec le succès du second tir de qualification, le 30 octobre dernier. Le groupe parlementaire sur l'espace a toujours défendu, y compris avec ses homologues européens, ce programme comme la priorité de l'Europe spatiale.

L'échec du premier tir de qualification a conduit à des amputations budgétaires du programme Ariane 5 - évolution, afin de financer le coût du retard. Cette situation nous paraît anormale. Recouvrer une lisibilité à long terme de notre politique d'indépendance d'accès à l'espace doit être une des priorités budgétaires en matière spatiale.

En conclusion, le groupe parlementaire sur l'espace souscrit aux premiers éléments exposés de votre politique spatiale. Ce budget vous donne les moyens de les mettre en œuvre. Nous comptons y contribuer à vos côtés, comme auprès de nos homologues européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Cécile Helle.

Mme Cécile Helle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de budget de l'enseignement supérieur et de la recherche avant tout pour y apporter le témoignage d'une jeune universitaire.

Ces deux budgets marquent une nette rupture avec l'évolution globalement défavorable observée au cours de la précédente législature. Parmi d'autres points positifs, ils présentent, la qualité de redonner la priorité à l'emploi scientifique, et notamment à l'emploi des jeunes docteurs qui arrivent de plus en plus nombreux sur le marché du travail. On retrouve dans cette priorité la volonté gouvernementale de faciliter l'accès des jeunes à leur premier emploi, synonyme pour eux de première expérience professionnelle.

Ce sont donc 1 800 emplois d'enseignants-chercheurs et 600 postes de chercheurs et d'ITA qui seront créés à la rentrée de 1998, soit des chiffres deux, voire trois fois

plus élevés que ces dernières années. Ces créations permettront à la fois d'améliorer l'encadrement des effectifs étudiants et de favoriser la recherche universitaire, mais surtout d'envoyer un message de confiance à la communauté scientifique, et notamment à ses plus jeunes représentants.

L'autre point très positif de ce budget est d'avoir choisi de financer pour partie ces nouveaux emplois par une diminution des heures complémentaires. Il s'agit là d'une mesure conforme au souci de moralisation de la vie universitaire. Chacun d'entre nous sait bien, en effet, qu'un tiers seulement de ces heures complémentaires sont réalisées par des intervenants extérieurs et sont donc réellement justifiées.

Mais au-delà de ces mesures significatives, ce budget ouvre également de nouvelles perspectives, car il tente de traiter dans sa globalité le problème de la place des jeunes docteurs dans l'Université, dans les organismes de recherche et, au-delà, dans l'économie et dans la société tout entière. Aussi pose-t-il les premiers jalons d'une politique prévisionnelle de l'emploi des jeunes docteurs, associant un plan de recrutement régulier à une véritable campagne de promotion du doctorat. C'est dans cette perspective qu'ont été inscrites dans le budget cent nouvelles bourses CIFRE ainsi que la provision de 50 millions de francs prévue pour financer un dispositif d'accueil des post-doctorants en entreprises.

Ces deux mesures témoignent, en effet, de l'urgence qu'il y a, aujourd'hui, en France, à assurer une formation par la recherche de haut niveau, en favorisant parallèlement l'insertion des jeunes docteurs dans le monde professionnel et économique. Il y a urgence, car ce sont chaque année entre 1 000 et 2 000 thésards qui ne trouvent pas de débouchés à l'issue de leur formation. Il y a urgence aussi, car cette relative fermeture du secteur privé freine le transfert de technologie et handicape la France par rapport aux autres pays européens.

J'aimerais, pour finir, formuler deux remarques sur le projet de budget de l'enseignement supérieur.

La première concerne le régime du monitorat. Ce dispositif unique de formation à l'enseignement supérieur a été plusieurs fois menacé dans son existence même par votre prédécesseur, monsieur le ministre. Or, depuis sa création en 1989, il a fait la preuve de ses qualités, notamment en offrant à de jeunes chercheurs l'opportunité d'acquérir une expérience et une formation pédagogiques. Même s'il semble nécessaire de dresser aujourd'hui le bilan de cette expérience, j'aimerais savoir si des mesures de soutien sont prévues, des mesures qui seraient complémentaires de celles que vous avez prises cette année en faveur des allocations de recherche.

Ma deuxième remarque porte sur le nombre des professeurs agrégés qui seront affectés dans l'enseignement supérieur à la rentrée de 1998. Malgré, là encore, une notable inflexion par rapport à la politique suivie en la matière au cours de la précédente législature, les créations de PRAG restent nombreuses. Elles limitent d'autant le recrutement d'enseignants-chercheurs supplémentaires mais, au-delà, elles posent des questions cruciales sur le devenir de l'Université : question sur la complémentarité entre enseignement et recherche, question sur le risque de secondarisation du premier cycle, ou encore sur le danger de la coexistence de multiples statuts au sein du corps enseignant. Par conséquent, il me semble urgent, dans le cadre d'une réflexion générale sur les missions de l'enseignement supérieur et sur la modernisation des universités, de clarifier et de redéfinir la place et le rôle dévolus aux différentes déclinaisons du métier universitaire.

Monsieur le ministre, c'est ce témoignage de satisfaction mais également d'espoir qui émane aujourd'hui des rangs des doctorants, des jeunes chercheurs et des jeunes universitaires dont je souhaitais me faire l'écho aujourd'hui dans cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord remercier les rapporteurs et les différents orateurs qui ont commenté ce budget, M. Claeys, Mme Perrin-Gaillard, M. Malavielle, M. Dubernard, M. Chevallier et les orateurs de la majorité plurielle, en particulier M. Leroy et M. Lajoinie, qui ont apporté des compléments fort intéressants.

Je n'égèrnerai pas une à une les mesures ; je me suis déjà efforcé de le faire en commission plusieurs fois. Je préfère essayer de dégager le contexte dans lequel se place ce budget et mettre en lumière l'action que nous comptons mener.

Certains se demandent si, dans ce budget, il y a une amélioration ou non – mais la politique est aussi argutie ! Je les renvoie aux grandes revues scientifiques anglo-saxonnes *Nature* ou *Science*, qui ont commenté la nouvelle politique menée dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles disent clairement s'il y a une rupture ou non.

S'agissant de l'enseignement supérieur, on peut parler effectivement d'une réforme « Jospin - Bayrou ». On en doit le cœur à M. Jospin. Et M. Bayrou en a estompé certains points – je reviendrai là-dessus – par exemple, le monitorat, les CIES et les IUP, mais il en a développé d'autres. Ainsi, il a fait appliquer la réforme des premiers cycles que nous avions esquissée ... y compris dans des secteurs, où, je vous l'avoue franchement, je n'aurais jamais osé le faire, madame Catala !

Il faut donc bien reconnaître dans ce domaine une certaine continuité, grâce à laquelle nous devons tous considérer désormais qu'il n'y a pas de raison de changer le cadre général de l'université. Et je n'ai d'ailleurs pas l'intention de le changer ! Ce qui a fait dire dernièrement à un journaliste, sans doute très informé, que je n'entendais pas bouger du tout dans ce domaine !

La réforme Bayrou, dans ces derniers éléments, est en route. Mais elle a besoin de moyens, et j'y viendrai tout à l'heure.

Le premier problème, à mon avis, c'est celui de la gestion des personnels, en particulier leur mode de recrutement.

J'ai le regret de dire à Mme Catala que tel qu'il avait été organisé, le recrutement abouti – les chiffres sont là – à 500 postes de professeur et 400 postes de maître de conférences non pourvus.

Mme Nicole Catala. C'est parce que le système précédent n'était pas bon, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame, je vous demande, comme je l'ai fait pour vous, de m'écouter sans m'interrompre.

M. le président. Ou bien demandez, madame Catala, l'autorisation de le faire, le ministre acceptera ou non.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ces modes de recrutement ne fonctionnaient pas bien. Il a donc fallu les sim-

plifier. En outre, le fait qu'il y ait une liste d'aptitude n'implique pas qu'on obtienne automatiquement un poste. Lorsque vous êtes candidat à l'agrégation, cela ne veut pas dire qu'on vous donne l'agrégation.

Mme Nicole Catala. Dieu merci !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous avons donc réformé les modes de recrutement pour qu'ils gagnent en rapidité. Je ne suis pas certain cependant que les 5 000 postes qui seront mis au concours cette année seront pourvus, bien qu'il y ait beaucoup plus de candidats potentiels. En effet, certaines pratiques conduisent, de toute manière, à ne pas remplir ces postes ; il faut en être bien conscient ; dans le cadre de l'autonomie des universités, il y a des choses que nous ne pouvons pas faire.

Nous avons besoin, je vous en donne acte, d'une gestion prévisionnelle de l'emploi dans l'enseignement supérieur. Je m'engage, lors du prochain débat budgétaire, à vous donner les lignes de cette gestion prévisionnelle.

A ce propos, interrogeons-nous : faut-il ou non des PRAG dans l'enseignement supérieur ? Le premier cycle, tout le monde l'a dit, connaît un taux d'échec anormal. Nous avons décidé de nous attaquer à ce problème à la source, car ce n'est pas en gardant le nez dessus que nous le résoudrons. Où est la source ? Au lycée. Et c'est pourquoi nous lançons un grand colloque sur l'enseignement au lycée. C'est parce que les élèves sortent du lycée insuffisamment préparés, qu'il y a un tel taux d'échec dans l'enseignement supérieur. Il convient donc, lorsque les jeunes arrivent dans l'enseignement supérieur, de les regrouper en petites classes et de leur apprendre un certain nombre de mécanismes fondamentaux. Et il faut bien admettre que les professeurs agrégés du secondaire sont beaucoup mieux préparés à accomplir ce travail que les gens qui sortent d'une thèse. C'est un fait, et c'est reconnaître la qualité de ce concours difficile qu'est l'agrégation.

Par conséquent, avoir des agrégés du secondaire dans l'enseignement supérieur me paraît un bon équilibre. D'ailleurs, je crois que la quasi-totalité des agrégés du secondaire devraient se trouver dans les classes terminales des lycées et dans l'enseignement supérieur. D'une part, cela éviterait qu'ils se trouvent en concurrence avec les certifiés et, d'autre part, cela donnerait une spécificité à l'agrégation du secondaire.

Seulement, il y a un « mais » – et nous nous y attaquons ! Lors de la table ronde sur l'emploi, nous avons proposé un statut pour ces PRAG, distinguant ceux qui veulent faire de la recherche et bénéficieront pour cela d'un service allégé – sous condition de vérifier leurs recherches – et ceux qui ne désirent que faire le métier d'enseignant. Il faut évoluer dans ce domaine.

D'une manière plus générale, il faut revoir – je le dis clairement – le service des enseignants de l'enseignement supérieur. Il y a des enseignants qui font de la recherche ; ils sont désormais facilement contrôlés grâce à l'attribution des primes d'encadrement et de recherche. Il y en a d'autres qui n'en font pas et, pour ceux-là, quatre heures par semaine, cela ne me paraît pas beaucoup ! Certains d'entre eux, d'ailleurs, assurent trois services, dont deux en heures complémentaires. C'est dire si, comme on l'a prétendu tout à l'heure, les heures complémentaires servent à faire intervenir des gens de l'extérieur ! De fait, un tiers de ces heures ne sont pas compressibles ; mais beaucoup d'autres, comme l'a montré le rapport de l'inspection générale, sont utilisées pour un travail qui devrait normalement être fait de manière statutaire.

Une révision du service des enseignants s'impose donc qui devra tenir compte de la diversité qui existe dans l'enseignement supérieur.

J'en viens à la gestion des établissements. J'ai rendu à M. Bayrou ce qui lui revenait mais, sur la gestion des établissements, je serai beaucoup plus nuancé. Comment quelqu'un qui se prétendait décentralisateur a-t-il pu redonner le pouvoir à l'administration centrale de l'éducation nationale et ralentir ainsi la politique contractuelle ? Alors que l'administration commençait à aller vers les établissements, c'est de nouveau rue Dutot que les choses se passent. Donc on a recentralisé !

Il faut redonner aux établissements leur autonomie. Il faut mener à nouveau, et pleinement, cette politique contractuelle que nous avons mise en place et qui assure, dans l'unité du service public national, la nécessaire autonomie des établissements.

Sur la formation professionnelle aussi, j'émettrai des réserves quant à l'action de M. Bayrou. Il voulait fabriquer une filière technologique. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée. Mieux vaut développer les IUP, les instituts universitaires professionnalisés, très largement, en prévoyant, comme cela l'était initialement, des promotions d'au moins cent élèves pour éviter tout gâchis financier. En tout cas, il ne faut surtout pas commettre la même erreur que dans le secondaire, à savoir créer une filière ghetto.

Tout le monde, à mon avis, doit recevoir dans l'enseignement supérieur à la fois une formation générale et une formation professionnelle, plus ou moins de l'une ou de l'autre selon les filières, mais sans exception. Car sans formation générale, aucune reconversion n'est possible. Or tout le monde sait que chacun, dans l'avenir, devra se reconvertir au moins une fois dans sa vie professionnelle. Et sans formation professionnelle, quelqu'un qui a seulement une culture générale ne pourra pas rentrer sur le marché du travail.

C'est pourquoi nous rendrons obligatoires dans tous les cursus des unités de valeur de formation professionnelle de base, afin que personne, en sortant de l'enseignement supérieur, ne soit dépourvu de certaines maîtrises dispose des moyens élémentaires indispensables pour trouver du travail.

Pour ce qui est des IUT, nous avons pris une petite mesure de gestion qui s'est révélée intéressante. Nous donnons, dans l'attribution budgétaire, un coefficient plus élevé aux élèves issus de l'enseignement technique qu'à ceux qui sortent de l'enseignement général. Du coup, les IUT dont les effectifs diminuaient connaissent une nouvelle croissance et, chose importante, avec des cursus courts.

La diminution constatée du nombre d'étudiants, cette année, n'est pas due principalement à une réduction du flux des entrées mais à un raccourcissement des études. Ce n'est pas, je crois, une mauvaise chose. Le flux des entrées continue à croître. Mais l'allongement des études s'est nettement réduit, ce qui est bon. Au reste, l'enseignement dispensé dans les IUT est un enseignement court. Ceux qui le suivent doivent normalement entrer sur le marché de l'emploi, les IUT ont été conçus pour cela.

Je laisse de côté deux points que je n'approfondirai pas aujourd'hui.

L'introduction des nouvelles technologies, je l'ai dit ce matin brièvement, va changer profondément l'enseignement supérieur. J'ai reçu hier les premières cassettes de cours de droit enregistrées et vendues. Petit à petit, tous

les enseignements supérieurs seront ainsi disponibles en cassettes, accompagnées d'un livre, d'un programme Internet ou d'un disque. Bientôt sera dépassé le cours magistral adressé à des étudiants qui écoutent comme on écoutait le prêtre dans la *ziggourat d'Ur*.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Ou le ministre dans l'hémicycle !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Mais vous ne m'écoutez pas aussi religieusement ! (*Sourires.*)

M. le président. Mais si, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Autre chose va naître et l'enseignement supérieur ne doit pas être frileux, mais offensif.

Souvent, la France bat sa coulpe : « Nous sommes derrière ! » Je suis moins pessimiste : nous avons été le premier pays d'Europe à avoir un réseau des universités, le réseau RENATER. Les Allemands, eux, viennent seulement de l'achever. Je regrette qu'on ne l'ait pas maintenu en débit, mais ce sera fait le 10 décembre.

Toutes les universités et les grandes écoles sont branchées sur Internet, à défaut de tous les laboratoires. Les IUFM vont l'être ainsi que les IUT. Par conséquent, dans ce domaine – et vous le verrez lors du colloque que nous organiserons au mois de janvier sur la recherche française dans les nouvelles technologies – la France n'est pas au niveau préhistorique, comme certains journaux ont eu tendance à l'écrire.

Nous avons des spécialistes de rang mondial dans les nouvelles technologies. Je pense à Jean-Claude Risset qui est l'une des sommités mondiales dans le domaine de la musique synthétique. Nous devons exploiter toutes nos ressources.

A propos du statut social de l'étudiant, M. Bayrou avait fait de grandes promesses. Or, la situation n'est pas si rose, parce qu'il n'y a pas un sou !

Les options à cet égard n'ont pas à être discutées uniquement entre le ministre et les étudiants, elles doivent l'être par la représentation nationale. Voilà pourquoi j'ai décidé d'ouvrir le dossier et de porter le débat devant le Parlement, au printemps. Et c'est vous qui voterez le plan social étudiant. Simplement, ce n'est pas un problème facile.

Cela, c'est l'héritage. On garde à peu près la trame, mais il faut passer maintenant au XXI^e siècle. J'ai parlé des nouvelles technologies utilisées pour l'enseignement, mais il y aura surtout deux changements essentiels.

Le premier changement, c'est la formation continue. L'université du XXI^e siècle, et ce sera déjà le cas l'an prochain dans neuf universités, doit être ouverte douze mois sur douze. On doit y donner les mêmes diplômes en formation initiale et en formation continue, des diplômes, pas des certificats ou des attestations.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. De vrais diplômes !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Il est facile, en effet, de dire que les diplômes, c'est dépassé, mais, finalement, ceux qui ont des diplômes sont classés dans la hiérarchie et ceux qui ont suivi des formations continues passent après.

Nous voulons que ceux qui suivent des formations continues, s'ils sont capables – naturellement –, aient exactement les mêmes diplômes que ceux qui viennent d'une formation initiale, avec une validation des acquis professionnels, comme la loi nous le permet.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Très bien ! C'est essentiel !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. C'est le grand projet que nous voulons mettre sur pied.

Pour cela, il faut changer le rythme de l'enseignement, car, naturellement, tout change à partir du moment où l'on sait qu'on peut obtenir des diplômes en formation continue. Prenons l'élève d'un IUT. Il fait ses études et s'en va travailler. Puis, il revient et, pendant un an ou un an et demi, il prépare son diplôme d'ingénieur. De la même façon, un instituteur peut faire valider ses acquis professionnels et passer l'agrégation. Ainsi de suite.

Le dynamisme d'un pays passe par les possibilités d'ascension sociale à tout moment.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce pays est figé parce que la hiérarchie sociale est figée à vingt ans.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous perdons ainsi plus de la moitié des talents de ce pays.

La formation continue est donc le grand projet de l'université du XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ce sera difficile. Il sera difficile de dire à quelqu'un qu'il sera médecin pendant sept ans mais que, s'il ne revient pas se reformer, il ne pourra plus continuer à exercer, qu'il sera ingénieur pendant dix ans mais que, s'il ne vient pas se reformer, il ne pourra pas exercer. En revanche, une infirmière pourra devenir médecin si elle le veut.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Ça, c'est très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. C'est notre grand projet, et il est très difficile.

La seconde ambition, c'est l'ouverture internationale de l'Université, et d'abord sur l'Europe.

J'ai beaucoup travaillé ces temps derniers avec mes collègues allemand, italien et anglais, pour essayer de parvenir à une harmonisation européenne, et j'espère que nous serons à même d'organiser un colloque au printemps à Paris à ce sujet. L'objectif est de permettre aux étudiants d'aller se former au moins une année dans un autre pays européen.

Pour cela, il faut des accords. La thèse allemande dure sept ans, la thèse française quatre, avec le DEA, la thèse anglaise ne dure que deux ans. Chacun doit faire un effort mais c'est une nécessité, comme il est nécessaire d'accueillir des étudiants étrangers, et les meilleurs, dans nos universités.

C'est pourquoi le projet de loi présenté par Jean-Pierre Chevènement contient une modification importante à propos de l'accueil des étudiants étrangers. Nous devons

être à la fois rigoureux, c'est-à-dire ne pas admettre n'importe qui, et accueillants, car notre ambition, c'est de former en France les meilleurs des étudiants étrangers possible. Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer, cette vente de l'intelligence universitaire rapporte à l'Australie 7 milliards par an. C'est le deuxième poste d'échange de ce pays, qui forme les élites de Singapour, de Hongkong, de Taïwan. Nous sommes capables, nous aussi, de nous implanter sur ce marché de l'intelligence. C'est pourquoi je proposerai dans quelques mois la création d'une agence de coopération internationale.

J'en viens à l'Université du troisième millénaire. Il y a quelques années, madame Catala, je suis venu à l'Assemblée, en tant que conseiller spécial de Lionel Jospin, parler du plan Université 2000. A l'époque, vous ne voyiez pas ce qui allait se passer. Or on a dépensé 36 milliards et on a rénové les universités. Vous ne voyez pas non plus à quoi servira U3M. Je lui souhaite le même succès qu'Université 2000 !

Pourquoi ne voyez-vous pas ce qu'il y a dans U3M ? Il faut le comprendre, nous n'avons pas une démarche centralisatrice. U3M doit venir des régions, du dialogue entre les universités, entre les collectivités territoriales et les universités.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Le dialogue commence partout, y compris à Paris, et, à partir de là, des projets vont naître. Le Gouvernement en financera une partie, comme il l'a fait avec Université 2000.

M. Pierre Ducout. Cela a marché !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. On verra comment ça marche, mais ça marchera à partir de la base, et ne comptez pas sur moi pour déclarer qu'on va faire une université ici ou là. Si vous m'interrogez sur ce qu'il va y avoir à Tolbiac, je laisserai les groupes de travail répondre.

Passons à la recherche.

Tous les orateurs l'ont souligné, nous avons trois priorités, et je vais donner un certain nombre de précisions à la suite d'interrogations multiples qui se sont fait jour.

Pour l'emploi scientifique, comme pour l'emploi dans l'enseignement supérieur, il faut un plan pluriannuel. C'est d'autant plus urgent que le vieillissement de nos organismes de recherche est inquiétant. L'âge moyen au CNRS est de quarante-sept ans, à la suite de circonstances que l'on ne connaît que trop.

Il est un problème extraordinairement délicat qui est celui de l'équilibre des disciplines. Va-t-on continuer à développer les choses d'une manière homothétique ou pas ? La science évolue. Certaines disciplines se développent, d'autres s'étiolent un peu. Il faut donner plus de chercheurs à d'autres. C'est très difficile.

Quelqu'un a parlé des sciences humaines. C'est un problème auquel, vous le savez si vous avez lu mes déclarations, j'attache une grande importance, mais il y en a d'autres : il y a tous les domaines qui sont à la jointure des disciplines et ceux qui sont à la jointure entre les sciences humaines et les sciences « dures ». Les sciences de la cognition, par exemple, posent un véritable problème, ou bien les sciences de la cité, ou d'autres encore.

Il y aura des modalités, des programmes pour les faire naître mais, en tous les cas, il faut un programme pluriannuel pour les chercheurs.

On a évoqué les thésards. Je vais vous faire une confidence, je suis très déçu car, si nous en avons augmenté le nombre, en coopération à l'époque avec Hubert Curien, c'est parce que nous avions l'espoir que, comme dans les grands pays industriels, ils entreraient en majorité dans l'industrie.

Or l'industrie se montre rétive à en embaucher, ne voyant pas qu'une thèse, c'est la formation à l'innovation, que ce n'est pas une spécialité mais une formation de l'esprit, qu'un thésard peut être utilisé très loin du domaine où il a fait sa thèse. Nous rencontrons un véritable mur, et il n'y a pas une bonne pénétration dans ce secteur.

Je ne prétends pas avoir la solution miracle. Nous tentons autre chose, avec les « post-doc » dans les PME-PMI, ou éventuellement les EPIC qui sont en grande partie des entreprises, le CNES par exemple. Nous essayons de faire en sorte que, par un cofinancement, les thésards passent dans des petites entreprises, qu'on aide ainsi à développer de l'innovation.

Et puis nous mettons sur pied un capital risque réservé aux doctorants.

Notre conviction, c'est que, pour créer de nouvelles entreprises, il vaut mieux s'adresser à des jeunes au moment de la thèse plutôt qu'à des gens qui ont déjà commencé une carrière, qui sont installés dans des organismes de recherche, et dont la mobilité est extrêmement faible. Cette année – cela ne dépend pas de moi, j'arrive ! – sept chercheurs du CNRS sont passés dans l'industrie ! Cela ne fait pas une très grande mobilité ! L'idée est donc d'agir plus tôt, à la source.

Deuxième problème, la relance des crédits des laboratoires par rapport aux grands équipements. Figurez-vous que c'est un sujet que je connais bien !

Les grands équipements, dans certains domaines, sont bien sûr indispensables à la recherche. On ne voit pas quelqu'un faire de l'astronomie sans télescope, ou faire de la physique des hautes énergies sans accélérateur de particules. C'est évident ! Mais ces grands équipements sont de plus en plus chers. Par conséquent, il faut être sûr qu'ils sont utilisés à plein temps, sept jours sur sept, douze mois sur douze, la nuit et le jour.

L'expérience prouve que c'est le cas quand ce sont des installations internationales. Le CERN marche nuit et jour. Par contre, quand ce sont des installations nationales, on a tendance à parler de week-ends, de vacances, etc. Notre position, c'est que les grands équipements doivent être en priorité internationaux, et donc européens. En même temps, on construit l'Europe, parce qu'on fabrique des équipes bilatérales ou trilatérales européennes, avec des gens qui travaillent ensemble. Par conséquent, les grands équipements purement français doivent devenir des exceptions.

Je rassure tout de suite les orateurs qui ont parlé du projet SOLEIL : il n'aurait été dans aucune de leurs circonscriptions. (*Sourires.*) Cela leur fera moins de peine ! Cela dit, il n'est pas annulé, il est mis en sommeil. Ce n'est pas un projet urgent ! Le directeur général du CNRS et l'administrateur du CEA estiment tous les deux qu'il peut attendre un peu.

Ma priorité, c'est de débureaucratiser. Cela veut dire que je préfère les chercheurs dans les laboratoires que dans des commissions ou dans le train. Pour que la recherche soit efficace, il faut avoir des chercheurs qui cherchent ! Quand j'ai commencé, moi, à faire de la recherche, il n'y avait que les thésards qui travaillaient. Quand on avait obtenu sa thèse, on devenait professeur

et on ne faisait plus de recherche. Ce temps est passé, grâce aux efforts de quelques-uns, mais sous prétexte de tout planifier, cela redevient ainsi. Un chercheur de province, de qualité, ayant quarante-cinq ans, passe trois jours par semaine à Paris. Le quatrième jour, il revient, lit son courrier, regarde ce qui se passe dans son laboratoire, et il réussit à faire de la recherche un jour par semaine ! C'est du gâchis ! Je préférerais qu'il fasse le contraire, qu'il passe quatre ou cinq jours à faire de la recherche et un jour à faire de la paperasse.

Dans les administrations de recherche, et je sais de quoi je parle, on reçoit tous les deux jours une pile de papiers, qu'il faut lire, Bruxelles étant le sommet, et il faut répondre dans les trois jours pour planifier sur cinq ans !

Tout cela, ce sont des méthodes bureaucratiques qu'on peut changer, qu'on peut simplifier. Il y a d'ailleurs des pays moins bureaucratiques que nous qui font de la recherche aussi bien si ce n'est mieux que nous !

Quant aux organismes, je me suis penché sur deux problèmes, que je vais vous exposer car la représentation nationale est très qualifiée pour en juger.

Le premier problème, dont a parlé M. Dubernard, c'est celui du vivant, avec la question de l'INSERM.

Je ne retire pas un mot de ce qu'a dit Jean-Michel Dubernard. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire, c'est-à-dire demander à l'INSERM de s'occuper des essais thérapeutiques, de l'informatique médicale, pour laquelle nous avons pris du retard, et de la télé médecine, qui va être la grande affaire de demain, ainsi que de la fabrication du médicament et de la fabrication d'instrumentations médicales. A ce sujet, je rappelle tout de même qu'il y a quelques années, on a eu la « bonne idée » de vendre aux Américains la CGR, c'est-à-dire l'argent de la sécurité sociale. Cela a été là une grande décision !

Nous avons créé un comité de coordination du vivant pour coordonner le CNRS, l'INSERM, le CEA, l'INRA, etc. Nous sommes donc tout à fait dans cette ligne. Les choses se mettent en place. Il faut attendre les nouvelles directions pour que cela se concrétise.

J'en viens au CNES. La réorientation que nous avons envisagée porte déjà ses fruits. J'ai été assez déçu en arrivant, je ne vous le cache pas. La politique du CNES était totalement *pilotée* par la technologie, et elle était totalement amarrée aux Américains.

L'espace est l'un des grands enjeux du XXI^e siècle et je ne suis pas pour les monopoles. L'Europe doit jouer un rôle dominant dans l'observation de la Terre, les télécommunications, l'espace militaire et l'exploitation planétaire. Cela passe par des choix. Personne ne sait ce que deviendra l'espace dans vingt ans, mais on peut juger ce qui s'est passé ces vingt dernières années. Il y a vingt ans, on pensait qu'en mettant une usine autour de la Terre, on allait fabriquer des matériaux nouveaux, de nouvelles molécules chimiques, de nouvelles biologies, qu'on allait faire des découvertes. On a trouvé des choses, mais il n'y a eu aucune grande découverte scientifique.

Depuis cette époque, on s'est aperçu que, pour observer la terre ou faire des télétransmissions, on n'y avait pas besoin d'une usine, qu'il suffisait de petits ballons. Par conséquent, la technologie a changé la perspective. Les vols habités, dans lesquels les Américains ont investi beaucoup et dont ils récupèrent beaucoup en image – ce sont eux qui sont allés sur la Lune les premiers et ils

tiennent à garder ce leadership – ne nous rapportent pas grand-chose et nous coûtent beaucoup. Nous avons donc diminué ce poste cette année.

Cependant, la France n'a qu'une parole. Comme elle s'était engagée à participer à la station spatiale, elle y participera. Je signerai cette participation au nom de la France, mais sous limitation de ressources. Les Américains ont en effet pour habitude de dépasser les budgets et ce sont à chaque fois leurs partenaires étrangers qui paient la différence. Nous ne sommes pas décidés à continuer sur cette voie.

En revanche, en accord avec l'Allemagne fédérale et avec l'Italie – à nous trois, nous représentons 65 % de la contribution de l'ESA – nous avons proposé une réforme de l'Agence et la mise en œuvre d'une politique européenne puissante. J'ai rencontré l'administrateur de la NASA hier. La proposition que j'avais faite, au nom de la France, de faire revenir des échantillons pris sur Mars à l'aide d'Ariane 5 a intéressé les Américains, et nous avons donc décidé de mettre sur pied une étude de faisabilité.

Là, nous serons à égalité. Les Français ne seront pas en train de rêver à propos d'un petit robot sur Mars fabriqué par les Américains. Ils seront les partenaires des Américains pour l'exploration de Mars, qui sera la grande aventure de la prochaine décennie.

Deuxièmement, les satellites d'observation de la Terre pourront être lancés et pourront également servir aux militaires, car le prix de revient a considérablement baissé dans ce domaine.

Enfin, nous voulons pousser un grand programme de télécommunications et de positionnement.

Aujourd'hui même, se livre à Genève une bataille terrible : celle des fréquences. Les Américains essaient de nous empêcher de réaliser le projet d'Alcatel, Skybridge, en déplaçant les fréquences de sorte que, comme par hasard, elles coïncident avec le projet de Bill Gates, et non avec le projet européen. On voit bien la compétition qu'il y a là.

Je crois à une grande politique spatiale, souvent en coopération avec les Américains, mais en coopération à égalité, et je pense que l'Europe doit s'affirmer à cet égard.

Voilà les deux domaines sur lesquels nous avons réfléchi cette année : le médical et le vivant, d'une part, le spatial, d'autre part. Je ne traiterai donc ni de l'avenir du CEA, ni de celui d'autres secteurs, non pas que nous n'ayons aucune idée là-dessus, mais parce que nous n'avons pas travaillé sur ces sujets.

Dernier point : le transfert de technologie. Dans un rapport rédigé pour l'Académie des sciences des Etats-Unis à la demande du président Clinton qui regroupait quatre scientifiques et huit industriels, il a été écrit noir sur blanc : « Il faut cesser d'aider les grandes entreprises par une aide d'Etat. »

M. Jean-Yves Le Déaut. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce n'est pas moi qui l'écris !

Pourquoi faut-il cesser de les aider ainsi ? Parce que, si elles ne sentent pas la nécessité de faire de la recherche, elles ne feront pas de la bonne recherche ! En outre, leur recherche sera orientée par des technocrates d'un ministère quelconque, et non par des gens destinés à fabriquer des produits que l'on vend.

Eh bien ! nous, nous sommes les « champions » pour ce qui est de l'aide aux grandes entreprises. Je vais vous donner des chiffres. Sur le plan purement français, 86 % de l'effort de recherche est distribué entre douze entreprises. Au niveau européen, c'est probablement pire. Nous avons donc concentré notre effort sur les grandes entreprises. Or, si les grandes entreprises sont les plus à même de développer une découverte, l'émergence se fait toujours dans les PME-PMI. Pensez, mesdames, messieurs les députés, à l'informatique : le mini-ordinateur, le micro-ordinateur, l'ordinateur vectoriel, l'ordinateur parallèle, rien n'est né chez IBM ; tout est né dans les petites entreprises innovantes. Naturellement, IBM a ensuite développé ces techniques, grâce à sa puissance. Nous devons faire en sorte d'avoir des entreprises innovantes. Le rôle de nos grandes entreprises sera, ultérieurement, de s'investir dans le développement industriel – ce qui dépassera les possibilités des PME-PMI.

C'est pourquoi nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les PME-PMI. Cela ne veut, bien sûr, pas dire que nous allons passer à zéro sur les grandes entreprises. Car il n'est pas envisageable de passer de 86 % sur douze entreprises à zéro en huit jours. Ce serait ridicule. Nous entendons infléchir à notre politique en faveur des PME-PMI, en créant un capital risque, en rétablissant pour les entreprises innovantes un système de *stock options* que la précédente majorité – je n'ai toujours pas compris pour quoi dans ce domaine – avait supprimé...

M. Jean-Yves Le Déaut. C'était une mauvaise décision !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... et les « post-doctorats » en entreprise. Je tiens à dire que je ne ferai preuve d'aucun ostracisme. Le crédit d'impôt recherche pour les PME-PMI sera maintenu. Le projet de M. d'Aubert visant à inciter les chercheurs à faire de l'innovation et à créer des entreprises vous seront présentés au printemps...

Mme Nicole Catala. Très bons projets.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... avec probablement quelques petits ajouts. Mais, *grosso modo*, ils seront conservés. Je n'ai aucune honte à reprendre les projets de mes prédécesseurs lorsque je les trouve bons. C'est cela la continuité de l'Etat.

S'agissant de l'information scientifique, nous étudions actuellement les moyens de la développer, à travers notamment des conférences de consensus. Personnellement, je serais favorable – je le dis très solennellement, monsieur le président – à ce que, une ou deux fois par an, se tienne à l'Assemblée nationale, un grand débat sur les orientations de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ainsi, sur de grandes options – j'ai parlé notamment des vols habités – les députés pourraient s'exprimer hors du cadre budgétaire contraint, émettre des critiques, présenter des propositions. Le Gouvernement ne se conduirait pas – et ne se conduit pas – d'une manière bornée. Nous pourrions délivrer tous ensemble un message à l'ensemble du pays. La représentation nationale montrerait par là même que la bataille de l'intelligence est la bataille du futur. Dans cette optique, elle consacrerait solennellement une ou deux journées à discuter de ces problèmes. Le Gouvernement est prêt, mesdames, messieurs, à travailler en liaison avec vous pour que ce débat ait lieu. Il sera, je le crois comme vous, le débat du XXI^e siècle.

Monsieur le président, j'ai respecté exactement mon temps de parole. (*Sourires.*) Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'expliquer. Je remercie les orateurs pour la richesse du débat. Il m'a éclairé sur la sensibilité de la représentation nationale et sur les problèmes qui se posent.

Tout n'est pas parfait. J'en suis bien conscient. Mais je vous ferai une confidence pour terminer. Le budget proposé, lorsque j'ai pris mes fonctions, par l'ensemble des organismes était inférieur à ce que j'ai finalement obtenu. J'ai été obligé, contrairement à ce qui se passe d'habitude, non pas de ferrailler au sein du budget général pour défendre mon budget, mais d'augmenter moi-même les propositions – ce que j'ai obtenu. Vous m'excuserez si je n'ai augmenté l'ensemble du budget recherche, en crédits effectifs, que de 6 %. J'espère faire mieux l'an prochain ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le président de séance se déclare tout à fait favorable à un grand débat sur la recherche. Je ne manquerai d'ailleurs pas d'en faire part à la prochaine conférence des présidents. Mais si vous me le permettez, je ferai volontiers une proposition au Gouvernement : c'est qu'il dépose moins de textes, de façon à laisser plus de temps à la tenue de grands débats de ce type.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Louis Fousseret.

M. Jean-Louis Fousseret. Monsieur le ministre, je serai très bref, car vous venez d'évoquer la problématique que je vais soulever.

La situation de l'Europe en matière de télécommunications est très préoccupante. Nous sommes en grande partie absents du marché de la télécommunication par satellite.

Depuis le 27 octobre dernier – vous venez de le rappeler, monsieur le ministre – se tiennent à Genève les conférences mondiales des radiocommunications, dont l'objet est d'attribuer les fréquences des futurs réseaux de communication multimédia par satellite.

En 1995, le projet Têlédésic, qui est conduit par le très célèbre PDG de Microsoft, Bill Gates, a obtenu une bande de fréquences de fonctionnement, qui d'après nos représentants à Genève, offre aux Américains un monopole de fait.

Nous sommes entrés en négociations avec un handicap très grave et très lourd : les principaux consortiums, notamment de téléphonie mobile, sont américains et ont d'ores et déjà commencé à mettre sur orbite leurs propres satellites. Mais des projets concurrents, comme Skybridge ou Célestri, sont explorés. Il est vital que l'Europe et la France soient présentées et actives dans ce domaine, dont le caractère éminemment stratégique n'échappera à personne. Il constitue un véritable enjeu pour l'avenir. Ce ne sont pas les internautes, nombreux dans cette salle, qui me contrediront, ni vous-même, monsieur le ministre, qui venez à juste titre de le rappeler.

C'est pourquoi il serait bon que la mission que vous avez confiée à M. Michel Petit sur la recherche en télécommunications puisse intégrer également la question des télécommunications par satellite.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, la réflexion que j'ai demandé à Michel Petit de mener comprend naturellement la télétransmission par satellite. Car, aujourd'hui, il n'y a pas de recherche en télécommunications sans satellites.

Pour le reste, je serai moins pessimiste que vous.

D'abord, le projet Skybridge permettra l'an prochain, en 1998, un lancement qui assurera au téléphone mobile des performances équivalentes au projet Iridium de Motorola. Je ne crois donc pas qu'Alcatel soit en retard.

Ensuite, si Bill Gates fait beaucoup de bruit et a beaucoup d'argent, je puis vous dire – sans entrer dans les détails d'ordre technologique – que les constellations de Skybridge à orbite inclinée, performance technique absolument remarquable, nous permettront, si nous n'avons pas de « pépin » – c'est-à-dire de sabotage – sur ces bandes de fréquence, de disposer d'un téléphone mobile couvrant l'ensemble du monde, y compris certaines parties comme l'Amazonie ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Enfin, dès l'an 2000, c'est-à-dire dans peu de temps, les satellites d'observation de la Terre seront à peu près dix fois moins chers qu'aujourd'hui. Ils nous permettront de faire facilement du militaire sur certaines fréquences, et sans doute – ce n'est pas certain – d'avoir un système de positionnement GPS, Global Positioning System, européen.

Nous sommes peut-être partis un peu plus tard. Mais nous avons des ingénieurs de très grande qualité et des équipes remarquables dans le domaine des télécommunications, grâce au CNET, grâce à l'effort qui a été conduit depuis de nombreuses années. Quoi qu'il en soit, nous sommes décidés – et je peux en dire autant de nos amis allemands – à faire face dans cette grande compétition mondiale.

M. le président. La parole est à M. Philippe Vuilque.

M. Philippe Vuilque. Monsieur le président, je me fais le porte-parole d'Alain Barrau, député de l'Hérault, qui a été obligé de regagner sa circonscription et qui souhaitait interroger M. le ministre.

Le programme Université 2000 a initié la décentralisation universitaire et a permis à de nombreuses villes moyennes d'offrir aux étudiants un enseignement de proximité et de qualité. C'est le cas pour les IUT. Cette décentralisation a maintenu le lien enseignants-recherche.

Aujourd'hui, un premier bilan qualitatif, valable également pour les DEUG, semble cependant nécessaire, afin de dresser les perspectives pour les années à venir.

A titre d'exemple, la création des deux départements d'IUT de Béziers a permis de répondre à la demande d'enseignement supérieur sans affaiblir la qualité de l'enseignement.

Monsieur le ministre, où en êtes-vous de votre réflexion sur l'avenir de la décentralisation de l'enseignement supérieur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, vous comprendrez que je ne puisse répondre à une telle question en quelques minutes. Elle mériterait un débat. Aussi, je n'aborderai que quelques points.

Si je dresse un bilan rapide du plan d'Université 2000, je note parmi les résultats satisfaisants, premièrement, le fait qu'il a permis que se développent en province un certain nombre d'universités dont la qualité architecturale est remarquable, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Deuxièmement, la politique de décentralisation des IUT dans les villes moyennes est, à l'exception de quelques petits dérapages, un succès, aussi bien pédagogique que d'insertion. Par conséquent, il y a toutes raisons de maintenir, voire de renforcer cette politique.

Je constate en revanche l'échec complet du plan Université 2000 en ce qui concerne les universités parisiennes. Par conséquent, il faudra faire un effort en ce qui les concerne.

Enfin, les universités construites dans les années soixante-dix, qui s'appellent toutes « campus » – à Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, etc. – sont, d'une part, en mauvais état et, d'autre part, d'une esthétique architecturale médiocre et d'une totale uniformité. C'est vraiment le « HLM universitaire ». Un plan de rénovation de ces campus est donc nécessaire. Mais l'entreprise promet d'être très difficile tant ils sont intrinsèquement laids. Les rendre plus esthétiques va relever de la performance. Mais nous devons le faire.

Voilà *grosso modo* ce que doit être ce schéma.

Mais la situation va changer avec les nouvelles méthodes d'éducation. Il est clair que ce que l'on pourrait appeler l'enseignement distribué, c'est-à-dire l'enseignement qui est reçu grâce à des méthodes téléométrées et qui, donc, ne nécessite qu'un ou deux déplacements par semaine, va commencer à se développer. Déjà dans des troisièmes cycles, les études se font en réseaux. Il faut donc être très attentif à une telle évolution, qui peut bouleverser complètement notre conception de l'aménagement du territoire universitaire. Tout ce que je peux vous dire, c'est que la position du Gouvernement est de ne pas être figé ni fermé. Nous serons extrêmement attentifs ; nous chercherons à être flexibles et à répondre aux attentes. Car le but, c'est bien de faire entrer la France dans la compétition du XXI^e siècle avec un maillage du territoire propre à lui donner la meilleure réactivité à la compétition internationale.

M. le président. La parole est à M. Philippe Duron.

M. Philippe Duron. Monsieur le ministre, je suis heureux de ne pas vous avoir posé de question sur SOLEIL. Cela permet à ma région, la Basse-Normandie, de nourrir encore quelque espoir. (*Sourires.*)

J'aurais aimé vous poser une question sur les PRAG, mais votre intervention a très largement satisfait ma curiosité.

J'en viens donc à ma seconde question, qui concerne les personnels IATOS.

Monsieur le ministre, la catégorie des personnels IATOS de l'enseignement supérieur recouvre des métiers divers et compte aussi bien des personnels administratifs, techniques, de santé, que des personnels culturels.

A cette complexité fonctionnelle, nécessaire à la bonne marche des universités, des établissements de recherche ou des grands établissements, s'ajoute une dualité statutaire génératrice de tensions entre des personnels qui accomplissent des tâches souvent identiques avec des rémunérations différentes : d'un côté, l'ITARF, structurée par métiers, ne compte pas moins de treize corps et quatorze branches d'activités professionnelles ; de l'autre, l'ASU, organisée en corps.

Aujourd'hui, ces métiers sont confrontés à de nouveaux défis : maîtrise de savoirs et de technologies nouvelles ; insertion et formation professionnelle, lutte contre l'exclusion pour les personnels de santé.

Votre budget montre l'intérêt que vous portez à cette catégorie de personnels, puisque vous proposez – comme l'ont souligné plusieurs intervenants – la création de 1 200 emplois en 1998.

De plus, à la fin de l'été, vous avez lancé, par le biais d'une large concertation, la nécessaire réflexion qu'appellent des métiers et des fonctions confrontés à des mutations fortes.

La table ronde consacrée aux personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ainsi qu'aux personnels de santé et des bibliothèques du second degré, du supérieur et des ESTP, a permis un large échange et laisse entrevoir des possibilités de rationalisation.

La réflexion semble s'organiser autour de trois scénarios :

Un corps unique avec une filière technique, IRTF, et une filière administrative, l'ARF ; c'est le « tout ITARF » ;

Une dualité rationalisée avec, d'un côté, les métiers techniques de l'université et, de l'autre, les filières administratives ;

Le *statu quo* enfin, avec l'introduction d'une certaine flexibilité.

A l'évidence, il est important de simplifier la situation statutaire de ces personnels non-enseignants de l'Université, d'identifier clairement les emplois, de rendre possible la mobilité pour tous, d'augmenter les qualifications de l'ensemble de ces personnels et d'engager la revalorisation incipiente des personnels, en particulier des catégories C, très nombreuses dans ces métiers.

M. le président. Bien.

M. Philippe Duron. Je termine, monsieur le président, mais j'ai résumé deux questions en une.

M. le président. C'est ce que j'ai compris.

M. Philippe Duron. Monsieur le ministre, à la lumière des premières conclusions de la table ronde dont vous avez pris l'initiative, comment envisagez-vous la nécessaire modernisation de la catégorie des personnels IATOS et des missions qui leur sont confiées ?

Etes-vous en mesure de donner à la représentation nationale des indications sur le calendrier et les méthodes de cet important chantier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je vous remercie de m'avoir posé cette question.

Comme vous l'avez souligné, une table ronde s'est tenue à de nombreuses reprises. Elle a regroupé l'ensemble de la représentation syndicale et j'ai validé, il y a huit jours, ses conclusions, dont les conséquences budgétaires devaient être évaluées.

Elle a proposé de revaloriser la situation des catégories de personnels situées au bas de l'échelle, de rechercher un assouplissement permettant la mobilité des personnels techniques et administratifs dans les divers établissements et mettant fin au cloisonnement.

La ligne générale de cette table ronde est donc validée – je n'entrerai pas dans le détail des mesures statutaires – et nous aurons en 1998 une phase de discussion incluant des discussions budgétaires.

Mais je suis, comme vous, assez étonné qu'on n'ait pas entrepris ce chantier plus tôt. Ces personnels sont en effet indispensables à l'enseignement supérieur et à la recherche, et ils n'ont pas été traités comme les autres.

Je ferai une incidente à ce sujet. Dans le secondaire, il y a l'équivalent des maîtres auxiliaires parmi les personnels techniques. Puisqu'on a traité le problème des maîtres-auxiliaires, il n'y a pas de raison qu'on ne traite pas aussi celui des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de service.

Nous allons donc bien dans la direction que vous avez indiquée.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau.

Mme Marie-Françoise Clergeau. Ma collègue Danièle Bousquet, qui a dû regagner sa circonscription, aurait aimé vous dire elle-même ce que je vais vous dire.

Votre budget, et je le salue, marque le retour de l'éducation nationale et de la recherche à la place qui doit être la leur dans notre pays.

Mais je souhaite intervenir sur un droit capital, la possibilité pour tous de bénéficier de la formation professionnelle continue. Ma question porte sur le rôle donné à l'Université dans ce cadre. La formation continue est en effet l'une des missions de l'Université, au même titre que la formation initiale et la recherche.

Depuis 1971, les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans cette voie. On estime que la formation continue représente 20 % environ de l'ensemble de leurs activités pédagogiques. Une évaluation récente portant sur les années 1994 et 1995 a permis de mesurer l'ampleur de cette mission : 272 000 stagiaires se sont inscrits dans les services de formation continue à des titres divers : demandeurs d'emploi, formations financées par une entreprise ou directement par les individus. Les universités, les écoles d'ingénieurs et le CNAM ont récolté à ce titre 1,2 milliard de francs.

La bonne répartition géographique et les compétences diversifiées des universités permettent un large éventail d'offres de formation.

Afin que la formation continue universitaire prenne toute l'ampleur qu'on attend d'elle, vous avez déjà, monsieur le ministre, indiqué quelques orientations que vous avez rappelées ce soir : la validation des acquis prévues par le décret de 1985 et la loi de 1992 ; l'appel à des personnes qui interviendront en formation continue sur leur temps normal de service ; la réorganisation de l'Université de façon que celle-ci soit ouverte douze mois sur douze.

De plus, vous avez annoncé un appel d'offres auprès de grandes entreprises et déclaré devant la commission des finances, le 28 octobre, que dix établissements pourraient d'ores et déjà rester ouverts toute l'année.

Pourriez-vous nous donner des précisions sur cet appel d'offres et ces dix sites pilotes, et, plus généralement, nous indiquer les dispositions et les moyens prévus pour aider les universités à atteindre ces objectifs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, je ne vous apprendrai rien que vous ne sachiez, l'appel d'offres n'étant pas terminé. N'étant pas animateur de télévision, je ne donne pas les résultats avant que la compétition ait eu lieu ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je laisse donc l'appel d'offres se dérouler et le jury désignera les vainqueurs.

Quant à la formation continue, j'ai déjà dit que c'était notre priorité. Je m'engage donc devant la représentation nationale, et si l'année prochaine je n'ai rien fait, vous pourrez me rappeler que j'en avais fait ma priorité.

A l'évidence, les personnels de l'éducation nationale seront les premiers bénéficiaires du système de formation continue de l'éducation nationale. Je ne vais pas présenter un système comme la révolution des révolutions et ne pas l'appliquer au personnel dont j'ai la charge et qui représente la moitié de la fonction publique.

Tous les personnels de l'éducation nationale bénéficieront de la formation continue, ATOS, ITA ou enseignants. Mais il faut savoir, comme je l'ai dit ce matin, ce que l'on met dans cette notion. Pour certains, c'est une formation diplômante qui permet d'améliorer la situation, y compris matérielle ; pour d'autres, elle permet le maintien ou la mise à niveau afin de se tenir au courant de l'évolution des connaissances ; pour d'autres encore, elle facilite l'acquisition d'une culture générale permettant de mieux remplir les tâches. La formation continue est donc parfois organisée sous forme de stages, parfois sous forme de périodes d'étude réparties tout au long de l'année ; le processus est très long.

Mais il est très difficile, dans notre pays, d'admettre qu'on puisse obtenir le même diplôme, ayant la même valeur, en formation continue et en formation initiale, et l'intervention de Mme Catala sur l'agrégation interne le prouve. Certaines personnes ont beaucoup de mal à admettre que l'on puisse réussir un concours grâce à une expérience professionnelle. Tout le monde est théoriquement d'accord avec la validation diplômante des acquis professionnels mais, dès qu'il s'agit d'appliquer le principe à un métier particulier, même vos amis politiques vous disent : « Pour les autres, d'accord, mais pas pour moi ! » Cette bataille sera donc très dure.

J'ai pourtant la conviction profonde que la promotion continue permet de préparer l'avenir et qu'elle est au cœur de la dynamisation du pays ; elle donne l'espoir aux gens.

Ceux qui gardent l'espoir, ce sont ceux qui investissent, qui se battent, qui sont dynamiques. Et le dynamisme des pays anglo-saxons, dont on parle beaucoup, est sans doute dû à la place qu'y tient la formation continue. Dans tous ces pays, la hiérarchie sociale n'est pas figée à vingt ans. C'est la formation continue qui fait leur dynamisme, c'est elle que nous ne sommes pas capables de développer depuis des années ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

II. – Enseignement supérieur

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Education nationale, enseignement supérieur et recherche : II. – Enseignement supérieur. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 094 027 414 francs.

« Titre IV : moins 170 000 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 760 000 000 francs.

« Crédits de paiement : 225 800 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 4 167 900 000 francs.

« Crédits de paiement : 2 314 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

III. – Recherche et technologie

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne : « Education nationale, recherche et technologie : III. – Recherche et technologie. »

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 1 313 376 517 francs ;

« Titre IV : 116 280 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 13 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 6 500 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« A u t o r i s a t i o n s d e p r o g r a m m e : 13 772 720 000 francs ;

« Crédits de paiement : 12 307 170 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant des amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 63.

Après l'article 63

M. le président. M. Migaud, rapporteur général, et M. Claeys ont présenté un amendement, n° 85, ainsi rédigé :

« Après l'article 63, insérer les dispositions suivantes :

« Education nationale, recherche et technologie : II. - Enseignement supérieur

« Art. 63 *bis*. - Les ressources et les moyens alloués par l'Etat aux formations supérieures sont retracés dans un budget coordonné de l'enseignement supérieur annexé au projet de loi de finances. »

Sur cet amendement, je suis saisi de deux sous-amendements, n°s 172 et 128, pouvant faire l'objet d'une discussion commune.

Le sous-amendement n° 172, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 85, substituer aux mots : "budget coordonné de l'enseignement supérieur annexé au projet de loi de finances" les mots : "état récapitulatif annexé au projet de loi de finances dénommé budget coordonné de l'enseignement supérieur. »

Le sous-amendement n° 128, présenté par MM. Méhaignerie, de Courson, Jégou, Foucher et Goasguen, est ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 85, substituer aux mots : "un budget coordonné de l'enseignement supérieur annexé au projet de loi de finances" les mots : "une annexe explicative au projet de loi de finances, relative à l'enseignement supérieur". »

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour soutenir l'amendement n° 85.

M. Alain Claeys, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur. La commission des finances souhaite de mieux appréhender et mieux coordonner l'effort de l'Etat dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle propose donc d'annexer à la loi de finances un budget coordonné de l'enseignement supérieur afin que, comme dans le domaine de la recherche, le pays dispose d'indicateurs consolidés sur son enseignement supérieur, ne serait-ce que pour mieux se situer dans les comparaisons internationales.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Favorable, sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 172.

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour soutenir le sous-amendement n° 128.

M. Claude Goasguen. Le sous-amendement présenté par MM. Méhaignerie, de Courson et Jégou en commission des finances est voisin du sous-amendement n° 172, mais il est peut-être un peu plus clair.

On sait bien que le ministère de l'éducation nationale a depuis longtemps envie de regarder de très près ce qui se passe dans les écoles supérieures dépendant d'autres ministères techniques. Par ce sous-amendement, un peu en retrait par rapport au sous-amendement du Gouvernement, puisqu'il prévoit une simple annexe explicative nous voulons éviter une évolution que les amis de mon groupe ne souhaitent pas.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Alain Claeys, rapporteur spécial. A titre personnel, je suis favorable au sous-amendement présenté par le Gouvernement et défavorable au sous-amendement n° 128. En effet, le Gouvernement accepte le principe d'un budget coordonné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Défavorable au sous-amendement n° 128.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 172.

(Le sous-amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, le sous-amendement n° 128 tombe.

Je mets aux voix l'amendement n° 85, modifié par le sous-amendement n° 172.

(L'amendement, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. MM. Le Déaut, Chevallier, Cohen, Mme Guinchard-Kunstler et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 129, ainsi rédigé :

« Après l'article 63, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera, avant le 31 décembre 1998, un rapport au Parlement sur les modalités de consommation en 1998 des crédits du chapitre 43-80 (article 60) de la section III (Recherche et technologie) du budget du ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, consacrés à l'accueil des chercheurs post-doctorants. »

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. M. le ministre nous a dit tout à l'heure qu'il était déçu qu'un certain nombre de jeunes formés par la recherche n'ait pu s'insérer dans la vie professionnelle et que l'insertion des jeunes docteurs n'ait pas répondu à l'objectif d'essaimage en dehors du milieu académique.

Il a donc doté de 50 millions de francs un fonds destiné à soutenir temporairement l'offre d'emplois à l'issue de la thèse ; c'est une très bonne chose.

Nous souhaiterions toutefois savoir si ce fonds de soutien sera consacré à la mise en œuvre d'un dispositif contractuel de préparation à l'insertion, ciblé sur le secteur concurrentiel. Vous avez d'ailleurs commencé à répondre à cette question, monsieur le ministre.

Ce dispositif constituera-t-il un véritable sas vers l'entreprise ? N'aboutira-t-il pas à créer un nouveau statut de post-doctorat, différent de celui des chercheurs, et qui

allongera le temps de la formation ? En d'autres termes, ces chercheurs post-doctorants pourront-ils aider effectivement les PME innovantes tant dans l'industrie que dans les services ?

Pour avoir une réponse à ces questions, nous avons déposé un amendement qui prévoit de faire le bilan au terme d'un an, comme le permettent les lois de finances. On pourra alors voir si les crédits du chapitre 43-80 ont bien répondu à notre souhait et s'ils ont permis d'intégrer un certain nombre de jeunes qui sont aujourd'hui au bord du chemin.

M. le président. Je constate que cet amendement tend à faire rédiger un rapport de plus.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

M. Patrick Malavieille, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, je crois qu'il serait bon d'évaluer l'utilisation de ces 50 millions de francs. Il sera donc intéressant de connaître la réponse de M. le ministre mais je ne suis pas, quant à moi, opposé à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur Le Déaut, je souhaite que vous retiriez cet amendement qui aboutirait à une lourdeur administrative. Je m'engage à ce que, lors du prochain budget, le « jaune » indique l'utilisation de ces fonds, mais il n'est pas besoin d'un rapport pour cela.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je retire bien volontiers cet amendement, puisque, eu égard à l'engagement de M. le ministre, nous pourrions, grâce au « jaune », nous assurer que ces crédits auront bien été consacrés à l'insertion des jeunes.

M. le président. L'amendement n° 129 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, concernant l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 13 novembre 1997, de M. Louis Mermaz, un rapport, n° 443, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi relatif à la nationalité et modifiant le code civil (n° 328).

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 14 novembre 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Industrie, poste et télécommunications :

Industrie :

M. Michel Destot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 13 au rapport n° 305) ;

M. Claude Billard, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome VI).

Poste et télécommunications :

M. Edmond Hervé, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 15 au rapport n° 305) ;

M. Gabriel Montcharmont, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome VIII).

Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et article 60 :

M. Didier Chouat, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 14 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome VII).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 18 novembre 1997**, à 10 heures, dans les salons de la présidence.

QUESTIONS ÉCRITES

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées le 3 novembre 1997 :

N° 2519 de M. Jean-Pierre Baeumler à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de la décentralisation (fonction publique territoriale – congé de fin d'activité – perspectives).

Cette réponse a été publiée au Journal officiel, Questions écrites du lundi 10 novembre 1997.

N° 318 de M. Charles Cova à M. le secrétaire d'Etat à la santé (médecines parallèles – ostéopathes – exercice de la profession) ;

N° 324 de M. Guy Teissier à M. le ministre de l'intérieur (arts et spectacles – musique – orchestres – groupe NTM – attitude à l'égard de la police) ;

N° 588 de M. Jean-Louis Masson à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (assurance maladie maternité : prestations – indemnités journalières – réglementation – Alsace-Lorraine) ;

N° 697 de Mme Martine Aurillac à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (TVA – taux – pompes funèbres) ;

N° 863 de M. Jean Glavany à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (entreprises – PME – micro-entreprises – statut) ;

N° 1082 de M. Jean-Claude Bois à M. le secrétaire d'Etat à la santé (établissements de santé – carte sanitaire – période estivale) ;

N° 1274 de M. Didier Chouat à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (sécurité sociale – cotisations – allègement – commerçants saisonniers) ;

N° 1687 de M. Dominique Baudis à M. le secrétaire d'Etat au budget (impôts locaux – taxe professionnelle – taxe perçue sur les établissements de France Telecom et de La Poste – fonds collectés – utilisation) ;

N° 1688 de M. Dominique Baudis à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement (décrets, pollution et nuisances – pollution atmosphérique – effet de serre – lutte et prévention) ;

N° 1853 de M. Eric Doligé à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche (agriculture – fruits et légumes – organisation du marché) ;

N° 1873 de M. Claude Bartolone à M. le secrétaire d'Etat à la santé (professions de santé – sages-femmes – recrutement) ;

N° 1970 de M. Dominique Dord à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (TVA – taux – bâtiment et travaux publics) ;

N° 2396 de M. Aloyse Warhouver à Mme le ministre de la jeunesse et des sports (santé – alcoolisme – loi n° 91-32 du 1^{er} janvier 1991 – application – conséquences – associations et clubs sportifs) ;

N° 2487 de M. Claude Evin à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (retraites : généralités – calcul des pensions – polycotisants) ;

N° 2528 de M. Gabriel Montchamont à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité (emploi – contrats emploi-solidarité – conditions d'attribution – femmes en congé de maternité) ;

N° 2545 de M. Jean Rouger à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie (politique sociale – surendettement – résidence principale – vente – prix inférieur au montant de la dette – conséquences) ;

N° 2581 de M. Georges Hage à Mme le ministre de l'aménagement, du territoire et de l'environnement (environnement – politique de l'environnement – négociations internationales).

Ces réponses seront publiées au Journal officiel, Questions écrites du lundi 17 novembre 1997.

